



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 19 JUIN 2024

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 19 juin 2024** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jessica DIONISIO**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Jean-Philippe GILLET – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Roger REMILLY – Pierre FRESSYNET – Béatrice DHENNIN – Bruno THUET – Guy BOISSERIN – Christophe GALLAY – Béatrice VERDIER – Christine MARCILLIERE – Florence RICHARD – Catherine PEREZ – Christelle RIVAT – Éric JACQUET – Erwan LE SAUX – Jessica DIONISIO – Solange VENDITTELLI – Sylvie GUINET – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Agnès BÉRAL (à Béatrice DHENNIN) – Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) – Sophie REYSSET (à Nicolas KELEN) – Marie DECHESNE (à Sébastien FRANÇOIS) – Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE 3
 - 1. TARIFICATION ET MISE À DISPOSITION DE SALLES ET PRESTATIONS ANNEXES 3
- CULTURE..... 8
 - 2. TARIFICATION DES SALLES MUNICIPALES 8
- FINANCES 9
 - 3. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 9
 - 4. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 10
 - 5. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 19
 - 6. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 21
 - 7. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) 23
 - 8. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) 24
 - 9. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) 26
 - 10. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) 26
- RESSOURCES HUMAINES 27
 - 11. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORT 27
 - 12. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORT – ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 28
 - 13. SERVICES MUNICIPAUX – VILLE ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS 29
 - 14. SERVICES MUNICIPAUX – CABINET DU MAIRE 29
 - 15. SERVICES MUNICIPAUX – SERVICE URBANISME..... 30

• URBANISME	31
16. TAXE D'AMÉNAGEMENT.....	31
• PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE	32
17. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AU DITEP LES EAUX VIVES.....	32
• AFFAIRES SOCIALES	33
18. CONTRAT DE VILLE 2024-2030	33
• INFORMATIONS.....	36
1. Décisions du Maire.....	36
2. SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDMIS).....	36
3. Problématique de gaz hilarant – arrêté municipal	37

M. Serge BÉRARD : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous propose d'entamer ce Conseil municipal, déjà en pointant les présents. Théoriquement comme pouvoirs j'ai :

- Agnès BÉRAL à Béatrice DHENNIN ;
- Jean-Philippe SANTONI à Bruno THUET ;
- Marie DECHESNE à Sébastien FRANCOIS ;
- Isabelle WEULERSSE à Sylvie GUINET ;
- Sophie REYSSET à Nicolas KELEN ;

5 pouvoirs, nous devrions être 28. Nous sommes 27, il manque donc Christiane CONSTANT, qui arrive. Nous sommes donc au complet ou représentés. Je propose que Jessica DIONISIO soit notre secrétaire de séance, si elle en est d'accord.

Mme Jessica DIONISIO : Oui.

M. Serge BÉRARD : Parfait, merci Jessica. Vous avez tous reçu les documents pour ce Conseil municipal j'imagine ainsi que le PV du 15 mai 2024. Est-ce qu'il y a des questions par rapport au procès-verbal du 15 mai 2024 ? Pas de question, je vais donc procéder au vote par rapport à l'approbation de ce PV. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

En fin de séance, il y a un point que je vais évoquer qui n'est pas mentionné ici, c'est un point sur les ATSEM qui a conduit à une manifestation qui s'est produite devant une école récemment, avec un article dans la presse, donc je donnerai un certain nombre de précisions concernant ce dossier en fin de Conseil. Est-ce qu'il y a des questions orales qui sont prévues sinon, des uns et des autres ? Vous avez une question sur les ATSEM, parfait ; le sujet sera donc traité.

S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je vais procéder à la lecture de l'ordre du jour et puis nous engagerons ce Conseil municipal qui est, comme vous l'avez compris, essentiellement tourné vers le compte de gestion et le compte administratif de la commune et de la Régie autonome.

La première délibération porte sur la tarification et mise à disposition des salles. Claude MARCOLET nous donnera des précisions. Pour ce qui concerne la culture, c'est Anne-Claire ROUANET qui nous parlera de la tarification de l'espace Guy de Chauliac. Pour les finances, nous aurons le compte de gestion, le compte administratif, l'affectation des résultats et le budget supplémentaire concernant la commune ; le budget principal de la commune et concernant le budget l'annexe, l'adoption du compte de gestion, du compte administratif, l'affectation des résultats et également un budget supplémentaire.

Tout ceci sera présenté par Béatrice DHENNIN et nous avons une pensée pour Agnès BÉRAL qui malheureusement est souffrante et ne pouvait pas être là ce soir ; elle en était bien malheureuse mais donc un problème de santé qui ne lui a pas permis de venir ce soir. Nous avons une pensée pour elle et lui souhaitons un bon rétablissement.

Pour les ressources humaines, nous avons plusieurs modifications au tableau des emplois permanents qui sont présentés par Pierre FRESSYNET, pour les vacataires scolaires, pour les animateurs périscolaires. Seront précisées les modalités de gratification également pour les stagiaires scolaires et universitaires ; une création d'emploi permanent au sein du Cabinet du Maire et au sein de l'urbanisme.

Pour l'urbanisme, nous aurons une taxe d'aménagement, une modification de secteur présentée par Valérie GRILLON. Ensuite une convention de mise à disposition de locaux pour le DITEP « Les eaux vives » et ensuite nous terminerons par la présentation du contrat de ville 2024-2030. Sur la base de ce nouveau contrat, comme vous le savez, auquel nous sommes désormais soumis, auquel nous avons droit jusqu'en 2030, il y aura une présentation de la programmation annuelle 2024 par Michèle EYMARD.

S'il n'y a pas d'autres questions et remarques, je vous propose d'engager tout de suite ces délibérations et je donne la parole à Claude MARCOLET.

- **ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE**

- 1. TARIFICATION ET MISE À DISPOSITION DE SALLES ET PRESTATIONS ANNEXES**

Rapporteur : Claude MARCOLET

M. Claude MARCOLET : Bonsoir à tous. Nous allons parler de la mise à jour de la tarification de mise à disposition des salles et des prestations annexes qui sont rattachées, des prestations de sécurité. Vous avez les conventions de partenariats et les conventions récurrentes de locaux communaux qui ont été attachées à ladite délibération. Par délibération du 2 mars 2023, le Conseil municipal a fait évoluer le montant et les modalités de tarification des différents bâtiments et sites communaux que la ville met à disposition ainsi que les possibilités de gratuité.

En outre, par délibération du 19 octobre 2017, une convention-cadre prévoyait la possibilité de signer des contrats de partenariats permettant la gratuité. La présente délibération a pour vocation donc de mettre à jour l'ensemble des salles et des lieux concernés. Nous avons des équipements qui ont disparu, d'autres qui ont été créés et nous avons également fait évoluer quelque peu la tarification.

L'objectif est de simplifier et clarifier les différentes modalités de location à titre payant ou de mise à disposition gratuite ; appliquer une augmentation de l'ordre de 5% à minima au tarif qui est préfixé afin de prendre en considération l'inflation et la hausse des coûts de l'énergie et d'intégrer le cas échéant le coût des agents affectés au service de sécurité-incendie et assistance à personnes (SSIAP) dans les tarifs appliqués ; créer de nouveaux tarifs par exemple pour le stade Jean Darfeuille, les créneaux au Bri'Sport qui n'existaient pas ; nous avons eu quelques demandes sur lesquelles nous n'avions pas pu répondre par exemple et retirer certains comme par exemple le stade Blanc qui a disparu au profit du parc qui ne sera plus alloué bien entendu.

Ensuite, spécifier les conditions de réservation pour les expositions, alors hors Guy de Chauliac qui fait l'objet d'un traitement particulier donc il est sorti de cette délibération ; préciser les conditions d'accès aux particuliers, créer des tarifs pour la scène mobile qui est un nouvel équipement que vous avez pu voir lors de MusicaBrignais et qui sera réinstallée vendredi pour la fête de la musique donc cet équipement sera effectivement proposé à la location ; bien entendu pas à des particuliers mais la possibilité même par exemple pour une commune de la CCVG qui nous ferait la demande, nous pourrions analyser le fait de, pourquoi pas, la louer.

Ensuite, mettre à jour la tarification des photocopies pour les associations, il fallait le faire également ; mettre à jour les conventions lors de mise à disposition des locaux (en annexes). Ce sont toutes les annexes que vous avez sur ID'LIBRE.

En préambule, il est précisé que l'accès aux différentes ressources de la commune par des tiers est conditionné par leurs disponibilités bien entendu, et par les obligations et contraintes municipales (techniques, humaines, de sécurité, économiques, environnementales...). La ville recherchera l'équilibre entre les différents utilisateurs afin de répartir au mieux les moyens, en privilégiant les besoins des services puis les associations, tout en tenant compte de la vocation initiale des salles.

La mise à disposition de locaux ou de lieux municipaux à titre gracieux, hors frais annexes éventuels, relève des possibilités suivantes : association dont le siège ou l'activité principale est à Brignais et utilise pour ses adhérents des créneaux de manière régulière, une convention spécifique est prévue, ou ponctuelle pour ses activités sportives, culturelles...ou pour réunir ses instances (exemple : une assemblée générale ordinaire ou réunion de bureau).

Les manifestations qui présentent un caractère d'intérêt général non lucratif (actions caritatives ou de santé, compétitions sportives, galas, spectacles, festivals) et portées par des structures locales ou qui s'adressent et profitent directement aux brignairots.

En 3, les actions ponctuelles ou récurrentes qui participent à la mise en œuvre de la politique municipale ou d'un acteur local (syndicat, collectivité, établissement public...) qui font l'objet d'un partenariat (dans le champ de la culture, de l'éducation, de la santé, de l'emploi, du sport, de l'animation, de l'international, et de la prévention de la sécurité et de l'environnement) : une convention de partenariat est signée (modèle en annexe 2 prévoyant d'éventuels frais annexes de sécurité et de régie).

En 4, réunions, rencontres, tables rondes, conférences participant au débat démocratique dont l'accès est gratuit. Nous rentrons notamment dans une phase électorale, nous avons des demandes par des candidats sur des salles diverses.

Tarification des salles donc dans la délibération vous avez un tableau et nous avons listé l'ensemble des équipements, des salles ; donc 3 colonnes dans ce tableau : associations locales ouvertes à tous ; deuxième colonne, comités d'entreprises et entreprises de Brignais ou acteurs brignairots ou issus du territoire de la CCVG puis troisième colonne, comités d'entreprises, entreprises ou associations extérieurs à Brignais et CCVG et syndic professionnels de copropriété excluant bien entendu tout ce qui est associations de propriétaires libres, indépendantes, pour la gratuité est assurée. C'est vraiment pour des régies d'immeubles qui demanderaient des équipements, qu'ils soient de Brignais ou d'ailleurs.

Je vous fais peut-être grâce du détail, vous l'avez tous regardé. Salles de spectacles, globalement vous avez vu les tarifs qui sont décrits. Qu'est-ce qui a été ajouté ? Nous avons parlé du stade, salle de sport collectif, il y a également le Bri'Sport qui n'était pas tarifé et le stade de football Jean Darfeuille qui, inclue la mise à disposition des vestiaires donc à la demi-journée, à la journée, sachant que cela comprend le terrain et les vestiaires puis il y a également une tarification pendant les périodes scolaires sur des périodes de 5 jours. Nous avons par exemple il y a 2 ans pu répondre positivement, les choses peuvent survenir mais l'OL, l'Olympique Football qui organise des stages pendant l'été ou pendant les vacances avait fait une demande pour accueillir les féminines donc des stages pour les féminines. Aujourd'hui nous serions à même de pouvoir répondre positivement à cette demande.

Toutes les réunions organisées par les syndicats professionnels relèvent de cette catégorie de tarifs. C'est un petit astérisque qui est sur la colonne numéro 3.

Il est précisé les points suivants : lorsqu'un SSIAP est nécessaire, un forfait de 4 heures est inclus dans la location de la salle. Tout besoin supplémentaire dépassant cette durée sera refacturé par la ville au réservant. Il n'existe pas de forfait week-end. La ville se réserve le droit de privatiser l'espace bar du Briscope lors de soirées organisées dans l'Auditorium ou dans la salle de spectacles. Cet espace sera alors loué, en plus de la location de l'Auditorium ou de la salle de spectacles et des régies techniques au tarif de 350 €, forfait indivisible.

Locations aux particuliers de Brignais : les salles du Briscope pour les manifestations d'intérêt général et la salle du Garon sont ouvertes à la location aux tarifs indiqués dans la deuxième colonne du tableau. Pour les brignairots particuliers, seules les salles du Briscope sont ouvertes à la location pour les manifestations d'intérêt général aux tarifs indiqués dans la troisième colonne.

Les expositions : au Briscope, elles sont limitées à une semaine et un week-end. Les permanences sont assurées par les organisateurs qui devront souscrire les assurances concernant les biens exposés et veiller à la sécurité du public. Il s'agit de la salle d'expositions audio, 5 jours ouvrés plus un week-end ou en fonction de la disponibilité des salles pour un forfait indivisible de 215 €.

Ensuite il y a tous les services connexes à l'utilisation des salles donc la sécurité, les prestations techniques « son et lumière », une caution qui est demandée également ; j'accélère un petit peu, je ne donne pas tout le détail sur ces aspects-là.

Concernant la scène mobile, cela comprend la scène mais également son installation car automatiquement il faut la tracter, la mettre en place, assurer sa mise en place en toute sécurité donc le tarif qui a été établi est de 1 700 €, installation et démontage compris. Un cahier des charges sera établi et en cas de dégradation les réparations seront refacturées à l'utilisateur.

Pour les photocopies, nous avons simplifié les choses : de 1 à 1 000, 16 € et de 1 001 et plus, 8 € par centaine de copies.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 11 juin 2024 et il vous est demandé de donner l'accord sur les tarifs de location des salles municipales et les dispositions connexes mentionnées ci-dessus ; dire que les crédits nécessaires seront inscrits en recettes de fonctionnement sur le budget principal de la commune, exercice 2024 et suivants.

Les crédits de location seront inscrits en recettes de fonctionnement, chapitre 75 compte 752 sur le budget principal de la ville, exercice 2024 et suivants. Les crédits de refacturation des frais annexes seront inscrits en recettes de fonctionnement, chapitre 70 sur le budget principal de la ville, exercice 2024.

Elle était longue mais, pour information, en 2023, alors on parle de tarification mais nous avons aussi quand même beaucoup de gratuité avec les associations et globalement sur l'exercice 2023 nous parlons de 30 647 € de recettes facturées donc nous sommes sur une grosse délibération mais ne représente aujourd'hui pas grand-chose. Nous verrons si avec l'ajout de nouveaux équipements si tout cela peut monter. Pour 2024, aujourd'hui nous sommes à 16 000 € à ce jour, sachant que ce sont 16 000 € de recettes mais qu'il y a quand même quelques dépenses, notamment sur la partie sécurité donc si nous regardons, sur ces 16 000 €, globalement en net cela nous fait à peu près plutôt 7 000 € qui restent à la ville, pour vous donner quelques éléments. Est-ce qu'il y a des questions particulières ?

M. Lionel BRUNEL : Bonsoir. Une question puis après une observation ; je ne comprends pas bien la différence que l'on fait dans cette notion de syndic professionnels et d'associations de copropriétaires parce que nous avons beaucoup de copropriétés sur Brignais, l'essentiel ont quand même pour leur gestion quotidienne un syndic professionnel mais ça reste l'association des copropriétaires qui organise les assemblées générales donc je ne comprends pas bien la différence qu'il y a entre les deux observations c'est-à-dire finalement une association de copropriétaires qui n'aurait pas d'assistance d'un syndic professionnel et qui aurait éventuellement une gratuité puis, de l'autre côté, si la demande est faite par le syndic professionnel de la copropriété, ça devient payant.

M. Claude MARCOLET : C'est exactement ça.

M. Lionel BRUNEL : Pardon mais ça n'a pas beaucoup de sens ; pourquoi ? Je veux dire que le fait de se faire assister par un syndic conduit l'association des copropriétaires puisqu'en fait c'est exactement la même chose, à payer l'utilisation de la salle par rapport à des syndicats qui se gèrent en autonomie, ce qui devenu quand même extrêmement faible en fonction de la difficulté des choses mais je veux bien une explication parce que je ne comprends pas bien.

M. Claude MARCOLET : Globalement il était effectivement difficile de pouvoir faire entre deux donc les associations de copropriétaires qui demandent, c'est la gratuité. Ensuite les régies, quand vous regardez dans le décompte de ce que facturent les régies à leurs propriétaires d'immeubles, dans les frais d'organisation d'assemblées générales, frais de ceci donc globalement ils facturent ces prestations-là à leurs propriétaires donc une régie qui fait son travail, qui organise ses AG va nous demander une salle mais effectivement elle est facturée. Voilà la position qui est prise.

M. Lionel BRUNEL : Elle est facturée à partir du moment où la salle qui est demandée est facturée parce que la réglementation sur la gestion des régies c'est qu'ils ne peuvent pas créer des dépenses qui n'existent pas donc en l'occurrence si la demande est faite pour organiser l'assemblée générale de je ne sais quelle copropriété qui est sur Brignais, s'il n'y a pas de tarification il n'y a pas de refacturation de la part du syndic, c'est illégal. Cela ne change rien sinon nous allons nous retrouver à ce moment-là ce sont les présidents des associations qui vont faire la demande au lieu de laisser le syndic le faire donc je trouve que pardon, mais ça n'a pas de sens.

M. Serge BÉRARD : L'idée générale était de continuer ce qui existait à Brignais jusqu'à présent, à savoir que les associations comme Colotis par exemple qui ont l'habitude de se réunir régulièrement et qui avaient une salle gratuite jusqu'à présent, nous n'avons pas souhaité changer la pratique pour toutes ces associations-là qui sont assez nombreuses sur Brignais, qui sont autonomes et donc nous avons pensé à tous ces Colotis qui s'auto-organisent, qui gèrent leur activité donc qui le font en toute autonomie et nous les avons considérés comme des associations qui avaient de ce fait-là, en prenant en charge cette problématique-là, restaient donc dans le même schéma que ce qui existait jusqu'à présent. Effectivement nous pouvons discuter à l'infini de cela ; c'est un choix qui nous paraît fondé notamment sur l'historique des pratiques de la ville.

M. Lionel BRUNEL : Les historiques, on s'appuie dessus quand ça arrange et quand ça n'arrange pas.

M. Serge BÉRARD : C'est un commentaire parfaitement inutile. Nous sommes dans un schéma qui...

M. Lionel BRUNEL : Excusez-moi Monsieur le Maire, nous sommes dans un Conseil municipal ; si à partir d'aujourd'hui les commentaires qui sont faits par les conseillers municipaux sont jugés inutiles, on peut aussi ne plus siéger ; nous sommes libres.

M. Serge BÉRARD : Il vous arrive de ne pas siéger, M. BRUNEL parfois dans des moments où il aurait été bien que vous siégiez. Je pense notamment à la dernière délibération à la Communauté de communes donc vous le vivez comme vous voulez. Nous vous avons répondu, nous pouvons passer deux plombs sur cette question-là. Il y a un principe qui existait, on le reconduit à travers cette délibération. C'est certainement arbitraire par rapport à certains syndicats qui existent mais le principe est simple : il y a un président d'association qui gère son association, qui consacre du temps pour faire vivre ensemble les brignairots dans son lotissement par exemple, il ne payait pas de salle et continuera à ne pas payer de salle, voilà. Vous pouvez être en désaccord.

M. Lionel BRUNEL : Je suis assez en désaccord puisque je considère que tous les gens qui sont en copropriété ont finalement les mêmes obligations. Il y a aussi un groupement de bénévoles qui gère une copropriété même quand elle est appuyée sur un syndic. De toute façon, la réaction je la trouve un peu violente par rapport à une simple question. Nous pourrions discuter si vous voulez en privé de mon absence au dernier Conseil communautaire ; je pense que vous n'avez pas trop à juger des difficultés de santé que je peux avoir mais c'est à vous de voir ; je trouve ça assez bas et assez mesquin de votre part.

Sur la suite des événements on s'abstiendra car on trouve qu'il y a des choses intéressantes dans cette délibération. Ce que nous trouvons peu intéressant c'est que nous avons pris une logique aujourd'hui de systématiquement tout augmenter en permanence, quel que soit ce que l'on traite, à chaque fois c'est augmentation, augmentation, augmentation de tout et que nous avons tendance à juger que finalement aujourd'hui un peu de modération là-dessus ne serait pas inutile. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

M. Serge BÉRARD : Très bien, parfait. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Mme Solange VENDITTELLI : Juste une question sur la caution, j'ai vu qu'il y avait une caution unique de 750 € pour la location de salle.

Est-ce qu'elle existe, est-ce la même pour la scène mobile ? Je n'ai pas l'impression qu'il y ait une caution pour la scène mobile ; peut-être parce qu'elle est démontée par les services enfin, c'est un matériel qui est très cher.

M. Serge BÉRARD : Oui c'est vrai, c'est une question que l'on peut se poser.

Mme Clémentine HOCHART : *Bonsoir. Effectivement dans le cadre de la délibération il n'est pas prévu de caution pour la scène mobile ; Il est par contre prévu qu'en cas de dégradation les réparations soient refacturées à l'utilisateur puisque l'on imagine que les réparations peuvent dépasser les 750 €.*

Mme Solange VENDITTELLI : Comme pour les autres cautions.

M. Serge BÉRARD : Oui. Après on voit bien que la mise à disposition et la location de cette scène qui est quand même un outil technique qui a une certaine valeur ne va pas être mise à disposition, c'est au cas où en fait. Pour l'instant je pense que c'est par prudence en se disant que si jamais il y a une autre ville par exemple qui nous le demande, on pourra leur prêter mais on n'est pas partis pour la louer à des privés. C'est vraiment un nouvel équipement qui existe, on se donne la possibilité de le louer. Nous notons que s'il est dégradé l'utilisateur devra payer les coûts correspondants et que ce n'est pas l'idée d'en faire un outil de location général mais plutôt rendre service à, je ne sais pas, si une autre commune voisine a besoin de cet équipement et qu'il est disponible, c'est plutôt dans cet esprit-là.

M. Serge BÉRARD : Pas d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 5 abstentions. Je vous remercie, M. MARCOLET.

- **CULTURE**

- 2. **TARIFICATION DES SALLES MUNICIPALES**

- Espace Guy de Chauliac

- Rapporteur** : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Bonsoir à tous. Dans la continuité de cette délibération de tarification, je vais vous parler de l'Espace Guy de Chauliac.

En fait cela va contenter M. BRUNEL peut-être puisqu'en ce qui concerne l'Espace Guy de Chauliac justement, il a été décidé de ne pas augmenter les tarifs.

Néanmoins nous passons une délibération parce qu'auparavant la gestion des locations était réalisée par le SAVA et elles sont désormais revenues, enfin elles sont désormais assurées par la Direction des affaires culturelles parce qu'en fait c'est une salle qui est très technique et qui nécessite un suivi très précis. Nous avons donc juste réprécisé les tarifs et les différentes dispositions pour la mise à disposition de la gratuité donc le tarif de location est le suivant : 300 € TTC. C'est un forfait à la semaine du jeudi matin au mercredi soir avec un week-end au milieu et cette semaine peut glisser en incluant bien sûr qu'un seul week-end et 60 € par jour supplémentaire.

Nous avons une mise à disposition gratuite du lieu aux associations de la CCVG à partir du moment où l'ensemble des critères d'exonération suivants est respecté.

donc pas de vente directe des œuvres exposées mais possibilité de vendre des petites reprographies ou des livrets d'exposition, entrée gratuite aux expositions toujours, accueil de groupes scolaires pour des visites guidées (groupes scolaires, ça peut être scolaires mais également Centre social, MJC) pour des visites guidées, contées et des médiations ; prise en charge des frais de communication en accord avec la charte graphique du lieu ; pris en charge de la gestion des permanences d'ouverture au public avec la possibilité de faire appel au réseau de bénévoles de l'Espace Guy de Chauliac.

Par dérogation, une gratuité est accordée pour les expositions organisées dans le cadre de la restitution des travaux d'élèves, des ateliers d'arts ou des structures scolaires. Jusqu'à présent il n'y en a pas eu parce qu'en fait ces restitutions se font plutôt justement à la salle d'exposition du Briscope.

Les organisateurs devront s'assurer de l'obtention des autorisations des droits d'auteurs et droits à l'image, souscrire les assurances concernant les biens exposés, veiller à la sécurité du public. Il y a également un règlement intérieur qui est signé et puis les éventuelles prestations annexes (SSIAP, technicien, matériel spécifique) sont refacturées au coût réel et toute demande doit faire l'objet d'un devis qui doit être accepté par l'exposant.

Il y a également la possibilité de demander une tenue de permanence par un vacataire et suivant la disponibilité du vacataire, la prestation est refacturée au coût horaire brut de vacation en vigueur lors de la réservation. Toutes les demandes de réservations sont soumises à la validation du comité de programmation du lieu donc je vous rappelle juste que ce lieu, cet Espace Guy de Chauliac, fonctionne avec une Commission artistique qui est en charge de la sélection, de la future programmation, sélection des artistes, et ensuite il y a un Comité de programmation qui se réunit à minima 2 fois par an qui valide ce qui a été décidé en Commission artistique et qui donne également ses avis.

La Commission n°4 a vu le dossier le 11 juin 2024.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

- **FINANCES**

- 3. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

- Adoption du compte de gestion 2023

- Rapporteur** : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais essayer de faire vite. Nous allons commencer par voir l'adoption du compte de gestion 2023 pour la ville. Il constitue la réédition des comptes du comptable, en l'occurrence la trésorerie de Givors à l'ordonnateur c'est-à-dire la ville.

Au vu du budget primitif et des délibérations budgétaires modificatives de l'exercice 2023, des titres définitifs, des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, des bordereaux de titres et de mandats, il apparaît que le compte de gestion dressé par le comptable public est en conformité avec le compte administratif de l'ordonnateur.

Le compte de gestion 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Je vais vous lire simplement les résultats de fonctionnement et d'investissement puisque l'ensemble des autres sommes sera vu en détail par la suite. Au niveau de la section d'investissement, nous avons un déficit d'investissement de 423 986,32 € et au niveau du fonctionnement nous avons un bénéfice de 1 187 130 €. On nous demande d'approuver le compte de gestion du trésorier pour le budget principal de la commune au titre de l'exercice 2023.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions sur le compte de gestion qui est le reflet de notre compte administratif, du côté de l'État en fait ? S'il n'y a pas de questions ou remarques puisque nous allons rentrer dans les détails dans le compte administratif, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

4. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Adoption du compte administratif 2023

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Pour la suite nous allons suivre à partir du Powerpoint que nous ont fait les services. Nous allons commencer par voir le budget principal de la ville, le compte administratif et nous allons commencer par tout ce qui est fonctionnement.

Nous avons des dépenses pour 16 548 100 € (je fais grâce des centimes) et des recettes pour 17 735 231 €, ce qui dégage un excédent de fonctionnement de 1 187 130 €.

Nous allons voir les principaux points maintenant en ce qui concerne les recettes. Les produits des services ont augmenté de 10,4% par rapport à l'année 2022 soit 109 000 € qui se décomposent de la façon suivante : nous avons eu 51 000 € de plus en restauration scolaire et périscolaire ; nous avons eu à la fois une augmentation de la fréquentation sur les deux ainsi qu'une hausse des tarifs que nous avons fait cadrer avec le quotient familial. 27 000 € de plus en mise à disposition du personnel en faveur du CCAS. Nous avons mis un agent supplémentaire de janvier à octobre puisque nous avons un agent qui devait partir définitivement en octobre, ce qui a permis que la personne se familiarise avec les différentes procédures. 11 000 € de plus concernant la mise à disposition de personnel à la MJC ; il s'agit d'un référent périscolaire qui les a secondés les mercredis et pendant les vacances scolaires pour la période de février 2023 à décembre.

Nous avons ensuite 13 000 € de refacturation au prorata des travaux de l'école Jean Moulin c'est-à-dire l'ensemble des fluides qui a été consommé par les entreprises pour la réhabilitation de l'école Jean Moulin et qui leur a été refacturé.

Enfin, il y a 7 000 € de recettes de prestations de la crèche familiale. En effet cette année le taux de facturation est de 66,74%, c'est plus élevé qu'en 2022 où nous étions à 63,6%.

La section d'après concerne les impôts et taxes qui ont augmenté de 6,5% soit 847 000 €. Nous allons commencer avec la fiscalité, plus 349 000 €. Cela concerne la taxe foncière et il y a eu une revalorisation des bases en 2023 au niveau national pour 7,10%.

La CCVG nous a versé 548 000 € de plus, cela concerne d'une part le pacte financier et fiscal de 2021 pour un montant de 70 000 € et le reste une dotation exceptionnelle de la DSC en fin d'année. La taxe sur l'électricité a elle augmenté de 25 000 €. Ceci est lié entre autres à l'augmentation des prix de l'électricité puisqu'elle est assise sur les montants. Par contre, la taxe additionnelle sur les droits de mutation a baissé. Elle baisse déjà depuis 2 ans puisque nous avons eu beaucoup moins de mutations.

Les dotations quant à elles ont augmenté de 23%, ce qui représente 369 000 €. Alors il y a premièrement quelque chose d'exceptionnel dont je vous avais déjà parlé lors des précédents Conseils municipaux, c'est-à-dire que nous avons reçu en 2023 à la fois un versement de la CTG, lequel est annuel, et également le CEJ, le contrat enfance-jeunesse, qui lui est avec une année de retard, c'est-à-dire que nous avons reçu en 2023 la CTG de 2023 et le contrat enfance-jeunesse de 2022. Ceci représente 357 000 €.

Nous avons eu 30 000 € de plus sur la DGF, 19 000 € sur le DGD urbanisme, là cela concerne les zones à projets et la modification du PLU. Par contre, nous avons en moins 34 000 € ; là c'est une régularisation comptable qui est en lien avec l'annulation de la recette de la participation théorique de l'État pour la hausse du forfait communal que nous avons dû attribuer à l'Ogec.

Nous allons retrouver l'ensemble de ces chiffres sur ce tableau, je ne les refais pas tous. J'attire simplement votre attention sur 2 lignes en bas, les lignes 75 et 77 « autres produits de gestion courante » qui ont augmenté de 63 000 € et dans le même temps, les produits exceptionnels ont baissé de 44 000 € puisque depuis le 1^{er} janvier 2023 il y a eu un changement de nomenclature ; nous sommes maintenant à la M57 et des dépenses ou des recettes puisque ça va dans les deux sens, qui étaient attribuées sur une classe et maintenant changent de rubrique donc nous avons été obligés de s'y conformer.

Hors recettes exceptionnelles et provisions, les recettes réelles avaient été estimées à 16 902 000 €. Leur montant atteint 17 135 000 € soit un taux de réalisation de 101,38%. Toutes les années nous tournons pour tout ce qui est recettes aux alentours de 102%, un peu plus, un peu moins donc nous sommes tout à fait dans les normes habituelles.

Mme Solange VENDITTELLI : Sur la fiche précédente, moins 83 000 € sur la taxe additionnelle et au droit de mutation, c'est suite à la baisse des ventes ?

M. Serge BÉRARD : Oui, immobilier, oui. Nous voyons bien que nous sommes dans une crise immobilière même si Brignais est plutôt protégée par rapport à d'autres communes mais malgré tout nous avons un impact.

Mme Solange VENDITTELLI : Et la dotation exceptionnelle sur les 548 000 €, je ne me rappelle plus de combien elle était ?

M. Serge BÉRARD : En fait c'est ce qui est dans le pacte financier de la CCVG. Le montant qui a été défini en début de mandat c'est de dire que la CCVG s'engage à augmenter de 200 000 € la DSC pour ce qui nous concernait en fait.

Dans la pratique, l'an dernier nous avons fait une bonne année et nous avons négocié en début d'année avec la Présidente de la CCVG la possibilité d'une clause de revoyure, c'est-à-dire que sur une année très bonne nous pourrions nous répartir un peu plus de dotation dans un contexte où pour les communes c'est difficile et finalement la Présidente de la CCVG a validé ce process donc maintenant chaque année nous allons faire une révision en fonction du résultat et nous imputons sur l'année du résultat, on anticipe, l'éventuelle progression. Nous avons donc eu 350 000 € de plus que ce qui était prévu initialement du fait de ce qu'il s'est passé sur la CCVG. Cela ne veut pas dire que ça va se reproduire notamment parce que comme ça ne nous a pas échappé, la CCVG est entrée dans des investissements très lourds. On voit l'arrivée du C10 par exemple dans tout ce qui est voirie et il faut aussi que la CCVG préserve des ressources pour limiter son endettement et faire face à tous les besoins de nos communes donc c'était une année un peu exceptionnelle on va dire. Ça ne se reproduira vraisemblablement pas malheureusement.

Mme Béatrice DHENNIN : Nous allons maintenant voir les dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère général ont baissé de 3,4% ce qui représente 91 000 € en moins. Cela se décompose de la manière suivante : l'éclairage public a baissé de 222 000 € puisque nous l'avons transféré au SIGERLY.

Nous avons moins 70 000 € sur l'externalisation du nettoyage dans les écoles puisque nous avons arrêté de faire le renfort de nettoyage que nous avons mis en place au moment de la pandémie du Covid. Moins 25 000 € sur les frais d'études cette année puisque l'an dernier en 2022, nous en avons eu beaucoup. Il y avait l'audit RH, l'évaluation du contrat de la ville, l'audit sur les bâtiments avec DPE/DTA et qualité de l'air alors que cette année nous avons principalement l'étude sur la cuisine centrale intercommunale qui elle représentait 36 000 € en dépenses et nous devons avoir une participation de Chaponost de 18 000 €, c'est-à-dire la moitié qui devrait arriver en 2024.

Nous avons 40 000 € de plus sur les animations puisque nous avons eu les deux anniversaires de jumelage qui avaient été tous les deux décalés et nous avons eu en plus la semaine de l'environnement et le 8 décembre qui a été plus important que les autres années. 36 000 € de plus sur les denrées alimentaires puisque nous avons plus d'inscrits, c'est-à-dire environ 8%. Il y a eu de l'inflation sur les denrées alimentaires et notre part de produits bio et locaux a augmenté. Nous devrions être à 50% et nous sommes pratiquement à 45% (ou légèrement au-dessus). Nous ne sommes pas moins du seuil mais c'est relativement difficile de trouver des produits qui correspondent à toutes ces demandes.

Les contentieux ont, eux, augmenté de 30 000 €, l'eau de 24 000 €. Il faut savoir que nous avons eu une grosse fuite sur le groupe scolaire Jean Moulin. Nous avons eu 21 000 € de plus de réparation de véhicules, 19 000 € pour l'entretien des bâtiments et à cela il faut ajouter les nouvelles dépenses.

Nous avons basculé le projet Orchestre à l'école qui avant était au niveau de la RCAVB, nous l'avons basculé sur la ville. Nous avons signé un contrat de maintenance informatique de 12 000 €. Il y a eu un séminaire cadres-élus qui nous est revenu à 9 000 € et nous avons remboursé des charges à la Câlinerie de façon à pouvoir signer un nouveau contrat plus clair avec eux.

Les charges de personnel, elles, ont augmenté de 6,3% ce qui représente 524 000 € ; 83 000 € de fait hexogènes, c'est-à-dire la hausse du point d'indice de 55 000 € ; le SMIC a lui augmenté de 14 000 € et la garantie individuelle de pouvoir d'achat de 14 000 €. Nous avons eu 441 000 € de données endogènes, c'est-à-dire que nous avons créé des postes pour 77 000 €, la DRH, le projet culturel, l'éducateur sportif, l'apprenti à la plateforme, un adjoint à la DEJS. Il y a eu également des remplacements pour 47 000 € suite à deux départs d'agents de la collectivité ou à plusieurs arrêts maladie. Nous avons accompagné dans leur reclassement deux personnes pour 55 000 €, nous avons muté un agent des Arcades à la ville, ce qui a présenté un coût de 43 000 €, nous avons eu des recrutements longs, finalisés sur la direction de l'évaluation des politiques publiques pour 41 000 € ; la régularisation des charges patronales des élus pour 40 000 € et nous avons affecté sur le budget de la ville un agent du relais petite-enfance pour 25 000 € et enfin il y a eu une prime de pouvoir d'achat pour 47 000 €.

Les autres charges de gestion courante ont, elles, augmenté de 9,8% soit 245 000 € dont 140 000 € de régularisation comptable ; c'est l'annulation de la participation de l'État suite au forfait communal attribué à l'Ogec ; 31 000 € de participation aux syndicats et au SDMIS, c'est lié principalement à l'inflation et au SYSEG où nous avons une nouvelle délégation et des coûts qui augmentent parce qu'il y a un nouveau bassin entre autres. Nous avons eu 51 000 € de plus de subventions aux associations. Il faut rappeler que c'était la première année complète pour la MJC. Par contre, les subventions des budgets annexes ont baissé de 31 000 €.

Les charges financières quant à elles, ont augmenté de 128% soit 43 000 €. C'est l'intégration des deux nouveaux prêts que nous avons fait pour financer les équipements qui ont été réalisés sur cette année.

Mme Solange VENDITTELLI : Concernant la fuite d'eau, 24 000 € sur une fuite d'eau...si je peux avoir un peu de précisions. Est-ce à cause des travaux ? Quelque chose qui a cassé ? Et sur un accompagnement au reclassement 55 000 €, je suis assez surprise ; je ne sais pas ce que cela veut dire.

M. Serge BÉRARD : C'est le reclassement c'est-à-dire que nous avons l'obligation lorsque des personnes ne peuvent plus maintenir leur emploi, de les former, de les reclasser donc nous sommes obligés de les remplacer à des postes.

Mme Solange VENDITTELLI : Il y en a eu beaucoup à ce prix-là, non ?

M. Serge BÉRARD : Il y a eu 2 agents dans cette situation qui d'ailleurs sont en train de trouver des sorties.

Mme Solange VENDITTELLI : Ce sont des formations ?

M. Serge BÉRARD : Oui alors ce sont leurs salaires ; c'est un sujet un peu technique.

Mme Clémentine HOCHART : *En précision, là les frais qui sont affichés, ce sont les salaires des personnes. Ce sont des agents qui sont déclarés inaptes à leur fonction dans leur grade... Souvent sur des postes techniques et que la collectivité doit reclasser sur des postes administratifs. Donc pendant une durée d'1 an, la collectivité doit payer le salaire de la personne qui ensuite suit des formations mais qui sont prévues dans le cadre de la cotisation au CNFPT et en parallèle, comme ce sont des agents qui exerçaient des métiers notamment dans les crèches, où il y a des taux d'encadrement, il a fallu remplacer ces agents.*

Mme Solange VENDITTELLI : Ok, et pour la fuite d'eau ?

M. Jean-Philippe GILLET : Je n'ai pas vraiment d'éléments mais je vais creuser la question.

Mme Solange VENDITTELLI : Parce que 24 000 €, si c'est un tuyau qui a cassé nous sommes peut-être assurés, je ne sais pas.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'Alice a une réponse à apporter ?

Mme Alice NAVARRO : Je ne sais pas si c'est une réponse qui conviendra mais de ce que j'ai compris, la problématique de la fuite d'eau c'est que nous avons eu une fuite avant compteur qui avait été réparée par le SIDESOL et ce qui s'est passé c'est que cette fuite a engendré des problèmes après compteur donc nous avons réussi, même les 24 000 € c'est une somme inférieure à ce que nous aurions dû payer parce nous avons négocié auprès du SIDESOL. Après le nombre de mètres cubes d'eau, je ne l'aurais pas.

Mme Solange VENDITTELLI : Parce que c'est une conséquence de la fuite initiale.

Mme Alice NAVARRO : Alors nous l'argumentons comme ça, le SIDESOL veut bien prendre une part de responsabilité mais pas la totalité puisque nous avons quand même a priori un problème aussi sur le réseau après compteur.

M. Guy BOISSERIN : Une conséquence d'une grosse fuite dans une assemblée de copropriétaires à Brignais hier justement, où nous avons obtenu du SIDESOL un dégrèvement de 80% de la fuite comme ça doit se faire généralement puisqu'ils remboursent l'assainissement...un minimum on va dire, la fourniture d'eau pure qui était passée. C'était d'ailleurs après compteur juste après que Suez ait changé de compteur. Il n'y a jamais eu de problème pendant 20 ans, ils changent le compteur et le lendemain il y a une fuite énorme que l'on ne voyait pas évidemment ; tout cela pour dire que si 24 000 € représentent 80%, enfin les 20% restants, c'est une facture de débile, enfin ça alimentait le Garon. Si le dégrèvement est terminé, cela fait peur.

M. Serge BÉRARD : Nous n'allons pas spéculer, nous aurons une réponse concrète. Pour tout vous dire, je n'avais pas été informé non plus.

M. Guy BOISSERIN : Cela fait partie de la gestion courante et des problèmes que l'on peut rencontrer, qui sont bien involontaires mais je pense que, d'ailleurs que peut-être Roger est au courant.

M. Roger REMILLY : Je pense qu'il y a une loi qui existe de toute façon. Si c'est une fuite souterraine qui s'est produite après compteur, en principe nous pouvons être dégrévés d'une somme importante et la fuite ne doit pas être facturée plus que la consommation normale d'une moyenne de 2 ans ; je n'ai pas exactement le détail. 24 000 € paraît important ; alors est-ce que la négociation s'est bien faite avec le SIDESOL ?

M. Serge BÉRARD : Nous allons regarder parce que là je pense que nous allons partir à des discussions dans le vide, nous n'avons pas le responsable technique pour nous répondre.

M. Roger REMILLY : Puis il y a la taxe d'assainissement qui ne doit pas être payée normalement, il y a un tas de choses.

M. Serge BÉRARD : Nous n'avons pas de réponse et nous en aurons une, je vous le promets. À noter que par ailleurs, sur ces questions-là, je ne décolère pas vis-à-vis de l'État sur l'affaire des 140 000 € de régularisation comptable concernant le fait que la commune a, comme beaucoup de communes d'ailleurs, parfaitement respecté la loi en finançant en l'occurrence l'Ogéc pour ce qui nous concerne et en mettant en œuvre la participation pour les charges liées à la petite-enfance dans les écoles. L'État s'était engagé à rembourser pendant les 3 premières années le coût supplémentaire puisque cela date même d'avant le mandat, de ce mandat-là, la loi je crois et donc la première année, on a tout simplement comptabilisé cette recette. On s'est aperçu la deuxième année qu'on ne l'avait pas donc on ne l'a pas comptabilisé mais en réalité ce n'est pas 140 000 € de régularisation qu'on aurait passé, si on avait comptabilisé les recettes, on aurait eu des produits supplémentaires aussi, bien sûr mais c'est bien 420 000 € que l'État se refuse à nous rembourser sur ce sujet-là, c'est absolument inadmissible ; avec des arguties juridiques, alors on regarde comment on peut s'en sortir.

Nous avons eu un deuxième phénomène, je l'avais dit, j'en profite, je le rappelle sur la récupération de TVA sur les mouvements de terre, notamment les terrains qu'on a aménagés, que ce soit le terrain de foot ou le terrain d'Antoinette Birabent, ça représente aussi 400 000 € de manque à gagner pour la commune sur deux décisions qui sont incompréhensibles. C'est bon de le rappeler, on a 800 000 € qui ont disparu des comptes de la commune par des décisions ou des mécanismes qu'on subit, et qui sont, me semble-t-il parfaitement inéquitable mais à ce stade, c'est comme ça.

Mme Solange VENDITTELLI : On le rappelle mais on a des recours ?

M. Serge BÉRARD : On a travaillé sur des recours avec nos avocats pour regarder, on a travaillé avec d'autres communes pour voir comment on pouvait rattraper le coup. On a eu des réponses sur la TVA, on a eu une réponse d'un sénateur qui s'était exprimé sur le sujet et l'État a reconnu qu'il avait mis en place un dispositif, que ça avait conduit à ces problèmes-là, que, 2 ans après, il l'avait supprimé, c'est-à-dire qu'aujourd'hui on récupère à nouveau, mais que tout ce que les communes avaient perdu entre temps, je crois qu'on parle de 700 ou 800 millions d'euros, là l'État n'avait pas d'argent pour le rembourser. Voilà la réponse qui a été donnée, vous voyez comme c'est inéquitable par rapport à toutes les communes qui investissent. Il y a de quoi être en colère à certains moments, sur des pratiques comme ça, qui sont de nature à briser la confiance avec notre principal partenaire, qui est l'État. Je ne dirais rien de plus, vous avez compris que c'est difficile à accepter. On peut continuer peut-être s'il n'y a pas d'autres questions.

Mme Béatrice DHENNIN : Sur ce tableau, on voit les dépenses de fonctionnement qu'on vient de vous expliquer. J'attire votre attention uniquement sur le fait que les charges exceptionnelles ont beaucoup baissé puisque c'est toujours un effet de la nouvelle nomenclature qui en à rapatrier un certain nombre au niveau des autres charges de gestion courante.

Hors dépenses exceptionnelles et provisions, les dépenses réelles avaient été estimées à 15 403 000 €. Le réalisé atteint 15 016 000 €, soit un taux d'érosion de 97,5 %. Autant pour les recettes, on table sur 102% pour les dépenses, on est toujours aux alentours de 98 % et là, on est tout à fait dans les mêmes valeurs que les autres années.

Là, c'est un tout nouveau tableau que vous avez, que l'on doit fournir maintenant. Ça correspond aux avantages en nature aux associations pour la saison 2022-2023. Ça correspond grosso modo à l'année scolaire, pas une année civile. Le rappel sur la méthodologie des aides indirectes, alors on prend les locaux dédiés, c'est-à-dire par exemple une salle qui ne va servir qu'une seule activité, une seule association ; les mises à disposition de salles sur les créneaux récurrents et les créneaux ponctuels, la mise à disposition des deux minibus, puisque nous en avons deux maintenant, l'équipement des salles est compris déjà dans le coût du bâtiment, de la même façon que le personnel, que ce soit service technique ou administratif, a été inclus dans le coût du bâtiment. C'est ce qu'on vous représente sur le petit schéma à-côté.

Pour la saison 2022-2023, les avantages en nature s'élèvent à 505 000 € environ, soit une hausse de 72 000 € par rapport à la saison précédente, c'est-à-dire 2021-2022. Cette augmentation est due au coût du bâtiment qui a été réévalué à hauteur de 2,8%, on s'est basé sur l'indice des prix à consommation harmonisé et à l'intégration d'une nouvelle association, la MJC et également au fait que maintenant, il y a deux minibus, comme je vous le disais à l'instant.

Nous allons maintenant voir la section d'investissement avec un beau schéma, un beau camembert, qui vous représente l'importance par thématique. On voit tout à fait que le scolaire a eu la part belle ces derniers temps, avec la rénovation de Jean Moulin pour 3 030 000 €, suivi par le sport, les opérations récurrentes et également la rénovation thermique des bâtiments. Les principaux investissements sur cette année ont été le groupe scolaire Jean Moulin avec 3 025 000 €, le terrain de foot synthétique pour 1 303 000 €, la chaufferie bois pour 755 000 €, le skate park 436 000 € et le parc Antoinette Birabent pour 303 000 €. Donc là, ce sont les principaux, et on va retrouver ça dans cette liste.

Comme d'habitude on vous l'a séparé en plusieurs parties. En phase d'études, nous avons eu pour 35 000 €, le principal étant l'étude sur les économies d'énergie avec la rénovation de l'Hôtel de ville. Ensuite, les dépenses engagées en 2023 se montent à 6 261 000 € avec, comme on l'a vu, Jean Moulin pour 3 025 000 €, le terrain de foot synthétique 1 303 000 €, la chaufferie bois, le skate park et l'aménagement du parc Antoinette Birabent mais nous avons eu également, par exemple l'îlot de chaleur place d'Hirschberg pour 98 000 € et tout plein d'autres investissements.

Nous avons ensuite les investissements récurrents pour un montant de 962 600 €. Là, les plus gros montants concernent l'entretien des bâtiments, le matériel mobilier et la signalétique pour 294 000 €, l'informatique pour 102 000 €. Et tout ceci, c'est les opérations réelles, c'est-à-dire elles représentent 7 259 000 €.

Ensuite, on a les opérations comptables. Vous avez toutes les opérations qui ont été régularisées de compte à compte pour, entre autres, essayer de palier à ces problèmes de nos récupérations de TVA et qu'on vous a listé là-dessous pour 941 000 €.

Nous avons eu des régularisations d'imputation de recettes pour 29 000 €, ensuite, le remboursement des prêts de l'année 2023 pour 700 000 €. On a une petite caution, ce qui nous fait, au total général, un montant de 8 930 000 €.

Vous avez également un nouveau graphique, c'est le point sur les autorisations de programme et les crédits de paiement. À l'heure actuelle, nous en avons deux qui sont en cours. Premièrement, celui sur Jean Moulin, qui s'étend de 2020 à 2024. Sur la colonne bleue, vous avez le total. Il a été prévu pour un montant de 5 800 000 € et pour le moment, en réalisé, nous avons l'avant dernière colonne : 5 784 700 €. Comme on peut le voir, on a encore des dépenses qui ne sont pas encore totalement soldées pour 316 000 € et la DM nous allons, nous avons encore 11 500 € puisqu'on passe toujours l'AP/CP à une somme légèrement supérieure par rapport au devis parce qu'il va y avoir de l'inflation, il va y avoir des avenants... donc de façon à ne pas résigner ça x fois, on prend une petite marge de sécurité.

Le deuxième AP/CP concerne à la fois le parc Antoinette Birabent et le skate park. Lui, il ne concerne que deux ans, 2023 et 2024 pour un montant de 569 000 € et pour le moment de réalisé, il y a 1 464 200 €.

Les recettes d'investissement de 2023, vous avez dans un premier temps les recettes d'ordre comptable, avec l'affectation du résultat de 2023 qu'on va voir, les régularisations de comptes, des avoirs fournisseurs, tout ceci pour un montant 2 330 000 €. On vient rajouter le montant des enfants relatifs à l'année 2023 pour 4 000 000 € et ensuite on rajoute les recettes réelles. Il y a premièrement la taxe d'aménagement pour 481 000 €, le FCTVA pour 336 600 €, les amendes de police pour 117 000 €, qui sont un peu plus faibles que l'an dernier. Est-ce qu'on conduirait mieux ? Est-ce qu'il y aurait moins d'amendes ? Peut-être. Ensuite, toutes les autres, on va pouvoir les suivre sur le graphe à-côté, c'est-à-dire nous avons des subventions de l'État pour 126 000 €, qui se décomposent de la façon suivante : 75 000 € pour la revégétalisation de la place d'Hirschberg et 51 000 € pour l'aménagement du quartier de la Gare. Le Département, lui, nous a octroyé 4 subventions pour un total de 114 000 € qui se décompose ainsi : 55 000 € pour le terrain de foot synthétique, 25 000 € pour la scène du Briscope, 27 000 € pour le préau sportif et 6 500 € de divers.

L'agence de l'eau nous a octroyé un montant total de 54 000 €, c'est-à-dire 52 000 € pour le préau sportif et 2 000 € pour l'aménagement des cours d'école de Jean Moulin. La Région nous a attribué 6 000 € pour la rénovation de l'œuvre des Tard-venus et ensuite, Averè nous a attribué 5 400 € ; ça correspond à des bornes de recharges électriques pour les véhicules. On peut voir tout ça à droite.

Nous allons passer à la dette. Nous avons eu 9 prêts en-cours sur l'exercice ; 6 prêts à taux fixe qui varient de 1,10 % sur 20 ans à 4,33 sur 15 ans, et 3 prêts à taux variable qui sont basés sur le taux du livret A et sur l'EVRIBOR à douze mois. Il y a eu l'extinction de 2 prêts en 2023, c'est-à-dire 1 à taux fixe sur 4,50, tant mieux, parce que c'était le plus cher, et un à taux variable basé sur l'EVRIBOR douze mois.

Au 31/12/ 2023, nous avons une population de 12 572 habitants. On a un encours de dette de 6 791 000 €, soit 540 € par habitant. Il faut savoir que la moyenne nationale est de 829 € par habitant pour les communes de la même strate que nous, et l'an dernier, la moyenne était, pour Brignais, de 288 € par habitant.

Le montant des intérêts remboursés en 2023 est de 72 000 € mais on a en plus 8 700 € d'intérêts couru non échus. On peut voir que les taux fixes représentent 71 % de nos emprunts, donc les taux variables, la différence : 21 %.

Les ratios. Je vais commencer par vous parler de ceux qui sont liés à l'encours de la dette.

Si vous suivez sur la cinquième ligne, c'est l'encours de la dette par rapport à la population ; on était l'an dernier à 288,60 €, on est passé à 540,18 € alors que la strate est à 829 €. Il y a une nette augmentation, c'est lié aux deux nouveaux prêts que nous avons souscrits.

Si on passe sur l'avant dernière ligne, c'est toujours l'encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Même principe, on est passé de 23,28 % à 41,50 % et on est encore assez en dessous de la strate, qui est à 63,5 %. La toute dernière ligne, c'est l'encours de la dette par rapport à la CAF brut ; on est passé de 2,28 à 3,22 et la strate est à 4,9. On a également deux ratios qui sont liés aux dépenses d'équipement bruts. Vous pouvez voir ça sur la ligne 4, les dépenses d'équipement brut par rapport à la population. Nous étions l'an dernier à 457,76 €, on est passé à 654,63 € et la norme est à 297. Il y a une nette augmentation qui est la résultante des investissements, des équipements que nous avons mis en place cette année.

Sur la huitième ligne, l'avant-dernière, nous avons les dépenses d'équipement bruts par rapport aux recettes réelles qui, elles, sont passées de 36,92 % à 50,29 par rapport à la strate qui est 22,80% ; c'est exactement la même raison. J'attire votre attention sur une ligne au milieu, la dotation globale de fonctionnement par rapport à la population. On avait 14,17 € par habitant ; on est passé royalement à 16,01 € par habitant et là on est très bas. On est peu aidé par l'État puisque la norme, elle, est de 170 €. Les autres chiffres reprennent un peu le détail de ce qu'on a vu auparavant.

Mme Solange VENDITTELLI : Pour les ratios, je vois que le ratio est pour 12 500 habitants mais je croyais qu'on était passé à 15 000 habitants ; on n'est encore pas encore à 15 000 habitants ?

M. Serge BÉRARD : Qui a dit ça ? Ça va peut-être venir mais pour l'instant...vous savez que le nombre d'habitants est donné avec 3 ans de décalage.

Mme Solange VENDITTELLI : Oui donc nous sommes encore sur les 3 ans ; c'est ce que vous aviez annoncé, 15 000 habitants.

M. Serge BÉRARD : Non je ne crois pas.

Mme Solange VENDITTELLI : Nous l'avons entendu.

M. Serge BÉRARD : Ceux qui avaient annoncé, ça c'était le précédent Maire qui avait annoncé ça. Je peux même vous retrouver l'article dans Le Progrès.

Mme Solange VENDITTELLI : Je veux bien.

M. Serge BÉRARD : Moi je n'ai jamais dit ça. Simplement ce qu'on a dit toujours, c'est qu'il y a un décalage de 3 ans et que les chiffres qui est annoncé, puisqu'il y avait un débat, il y a 3 ans de décalage.

L'INSEE donne des chiffres 3 ans après donc on a un problème sérieux ; d'ailleurs on s'est aperçu que depuis les dernières élections qu'on s'est pris 500 électeurs supplémentaires. Il doit y avoir un lien avec l'évolution de la démographie mais la technique proposée par l'INSEE consiste à faire des sondages chaque année finalement, et sur la base de ça, ils déclenchent un calcul. Il y a un modèle qui nous donne des valeurs qui correspondent à 3 ans en avant. Ne me demandez pas d'expliquer comment fonctionne le modèle mais en tout cas c'est ça et les chiffres qui sont donnés là correspondent donc à 3 ans en derrière.

Mme Solange VENDITTELLI : Quoi qu'il en soit, si on était 14 000, 13 000 ou 14 000 on aurait des ratios plus bas, on serait plus proche.

M. Serge BÉRARD : Oui mais on pourrait imaginer qu'il faut aussi apporter des services.

Mme Solange VENDITTELLI : On les donne déjà mais avec 3 ans de retard.

M. Serge BÉRARD : Je rappelle aussi qu'il y a des augmentations ; à prendre avec des pincettes ces ratios parce que notamment, par exemple, qu'on ait repositionné la petite enfance au sein du budget municipal change sensiblement les ratios. Il faut prendre les ratios mais il faut les interpréter.

Mme Solange VENDITTELLI : Mais puisque l'INSEE a 3 ans de retard, on les donne déjà les services, beaucoup plus de monde puisqu'apparemment les chiffres ne sont pas...

M. Serge BÉRARD : Effectivement il faudrait que le diviseur soit plus grand, je suis d'accord et ça modifierait certainement le ratio. Il y a des villes qui perdent malheureusement des habitants, nous, on en gagne et on constate qu'à posteriori, ça pénalise les ratios. Ces ratios je les prends vraiment avec des pincettes mais ça fait partie des choses qu'on doit produire. Il faut savoir les lire et pas les interpréter brutalement. Merci pour cette remarque, Mme VENDITTELLI.

Mme Béatrice DHENNIN : On nous demande d'adopter le compte administratif pour le budget principal de la commune au titre de l'exercice 2023.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques par rapport à la présentation de ce document, de celles qui ont été faites, parce que sinon je vais m'absenter et vous laisser voter. Merci.

Mme Anne-Claire ROUANET : Je vais donc vous demander de bien vouloir voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie. On va pouvoir faire rentrer Monsieur le Maire ; oui, on va lui laisser un petit peu de temps. Je vous propose de poursuivre.

5. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Affectation du résultat 2023 sur l'exercice 2024

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Nous allons voir maintenant l'affectation du résultat 2023 sur l'exercice 2024. En fonctionnement, nous avons donc dégagé, ainsi qu'on l'a vu, un résultat de 1 187 130 € que l'on va rajouter au résultat précédent de 1 742 000 €, ce qui nous fait un résultat cumulé de 2 929 000 €.

Ensuite on regarde les investissements. On a un déficit d'investissement de 423 986 €, qu'on rajoute au déficit précédent, de 456 866 €, ce qui nous fait un déficit d'investissement cumulée de 880 800 €. Ensuite on va voir les reports qui nous restent à réaliser, que ce soit en dépenses et en recettes, qui se traduisent aussi par un déficit de 178 470 €. On additionne ces 2 chiffres, ce qui nous mène à un montant de 1 059 322 € et on va dire que les résultats cumulés de fonctionnement vont être éclatés et à l'investissement pour cette somme, pour 1 059 322,71 € au compte 1068, et le reste, c'est-à-dire 1 870 198,17 € est affecté au résultat en fonctionnement.

M. Serge BÉRARD : Oui, je fais un petit commentaire. J'ai souhaité qu'on rajoute ce tableau, désormais d'analyse des résultats, je trouve que c'est intéressant. C'est un document qui est issu du compte de gestion. Vous savez que les collectivités ont un plan comptable qui est exactement le même, à quelque chose près que celui des entreprises, que ce soit pour le compte de résultat ou le bilan, et du coup faire des analyses financières ; ceux qui travaillent dans le monde de la finance, de la banque, qui sont chefs d'entreprises ou même présidents d'associations et qui font, qui ont ces préoccupations d'équilibrer des comptes de résultat, sont familiers de ce type d'approche où on a les produits et les charges, tout simplement comme on les a, dans une entreprise ou dans une association.

Il est intéressant de voir à travers ça et de façon synthétique parce qu'on a des présentations très détaillées du compte administratif, par exemple, qui peuvent paraître un peu fastidieuses, les écritures qu'on vient de voir, pas toujours facile à lire ; là ça a le mérite d'être simple. Au moins, je ne parle pas du bilan, parce qu'on pourrait faire la même chose sur notre bilan, on a aussi un bilan qui peut se lire comme le monde de l'entreprise, ça permet de voir l'évolution de l'autofinancement, du résultat au fil du temps et là, en l'occurrence on a pris une dizaine d'années de recul. On s'aperçoit qu'on a du mal à l'améliorer, d'ailleurs la Chambre Régionale des Comptes avait noté que notre autofinancement était un peu faible et qu'il fallait peut-être augmenter les impôts, de mémoire. C'est vrai qu'on souffre un peu sur l'auto-financement malgré tout, en 2023, comme on l'a évoqué, on a un concours de circonstances, notamment avec l'apport de la CCVG, qui s'est mouillée en soutenant les communes, avec cette augmentation de la DSC.

On voit qu'on a un autofinancement qui se conforte, et cette ville elle a besoin, alors pour avoir une vraie idée de l'autofinancement il faudrait rajouter, il y a deux postes qui sont importants et qu'il faut prendre en compte, qui n'apparaissent pas dans le compte de résultat, qui sont dans le bilan et qui sont les amendes et les taxes d'aménagement qui pourraient être dans le fond, pour moi, dans l'exploitation qui viennent s'ajouter, qui confortent nos fonds propres parce que c'est un autofinancement, ça conforte nos fonds propres et ça nous permet d'investir. Vous voyez que si on rajoute les 600 000 ou 500 000 qu'on a eu sur ces deux postes-là, un peu plus faibles que les années précédentes malgré tout, on est à 2,6 – 2,7 millions d'autofinancement et de financement propres. Quand on multiplie sur un mandat et qu'on prend cette moyenne là, ça donne une idée de ce qu'on est en capacité d'autofinancer ; rajoutées à cela, bien entendu, les subventions. Aujourd'hui, on investit un peu plus que notre autofinancement le permet ce qui conduit à, vous l'avez constaté, un endettement qui s'augmente un peu.

En contrepartie, jusqu'à présent, le tableau permet de le montrer, on arrive par une gestion, malgré, on va dire pas mal de dynamique communale, avec des besoins qu'on suit, qu'il faut remplir ; on arrive à maîtriser ce résultat et cet autofinancement.

Il est bien évident que l'année 2024 va être beaucoup plus difficile parce qu'on n'aura notamment pas les 300 000 ou les 350 000 de la CCVG donc 2024 sera certainement un peu moins bon. En tout cas, pour ceux que ça intéresse, ils peuvent se référer à ça et éventuellement poser des questions, après, sur la dynamique financière, en tout cas du côté du résultat et du fonctionnement de la commune.

Mme Béatrice DHENNIN : Nous allons voir maintenant les dépenses reportées. Nous avons dans la première partie l'ensemble des dépenses ... (inaudible de 1'20'31 à de 1'23'16, plusieurs personnes parlent en même temps, micros ouverts)

Nous avons également des recettes reportées de 2023 sur 2024.

On nous demande de voter l'affectation du résultat de l'exercice 2023 sur 2024 comme suit : 1 059 322, 71 € au compte 1068, ce sont des excédents de fonctionnement capitalisés ; 1 870 198,17 € au compte 002 en recettes et 880 852,84 € au compte 001 en dépenses. Avez-vous des questions ?

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ? Ce n'est jamais que le prolongement de ce qu'on a présenté, le compte administratif. On doit procéder au vote. S'il n'y a pas de questions pour l'affectation du résultat, en l'occurrence, 1 070 000. S'il n'y a pas de questions ou remarques, je propose de voter sur cette affectation. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 2 votes contre donc 31 pour. Merci.

6. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Budget supplémentaire 2024

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Maintenant on va voir le budget supplémentaire 2024. Toujours pareil pour la ville, à l'aide des tableaux ci-dessus qui ne vont pas tarder à s'afficher, merci. Nous avons un budget supplémentaire pour la ville qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement pour un montant de 1 944 200 €. On va commencer par les produits. Vous voyez sur la partie basse, 1 870 200 €, c'est l'affectation du résultat en fonctionnement tel qu'on vient de le voter.

La ligne en dessous concerne la Bulle d'or c'est la sécurité, diverses choses pour 3 000 €. Ensuite, 5 500 € de dépenses, d'impôts et taxes. Alors il y a plus 42 500 € de foncier, puisque ça semble repartir un peu, et on a moins 30 000 pour la DSC et moins 7 000 pour l'AC. Ensuite, 29 000 € qui se décomposent de la façon suivante : 13 000 € pour la politique de la ville, y compris le poste d'apprenti et les quartiers d'été, 3 000 € pour le Forum emploi de RRA, 6 000 € pour le FCTVA, 6 000 € de l'État pour l'Ogec.

Enfin, la dernière ligne, 36 500 € qui concernent, à raison de 24 000 €, le loyer de la Câlinerie que nous versera le Centre social et 10 000 €, que nous devons toucher en provenance de PLAY TIME ; si vous vous rappelez, on avait un procès avec eux. C'est une affaire qui traîne depuis longtemps. On est arrivé à un accord transactionnel selon lequel ils doivent nous verser 10 000 €.

En ce qui concerne le haut du tableau, les charges à caractère général pour 303 000 € correspondent à 100 000 € d'électricité plus 20 000 € de bois, également 20 000 € de formation d'apprentis, 12 000 € pour la rédaction du contrat de la ville. On a une augmentation également 10 000 € pour le nettoyage du linge, 30 000 € supplémentaires pour la maintenance informatique et 26 000 € pour l'étude de la ludothèque. Autrement, c'est tout un tas de petites sommes.

On va regarder maintenant la section d'investissement. Nous avons donc deux colonnes : le BS et RCCE, ça correspond aux restes à réaliser qu'on a vu tout à l'heure donc je ne m'occuperais que du BS à ce niveau-là. Tout en haut nous avons 880 852 €, ça correspond au déficit d'investissement cumulé, les emprunts et dettes assimilées 255 000 €, les immo incorporelles devraient baisser de 120 000 €. On verra le détail peut être de ceci sur des dépenses, sur le slide suivant, ça sera plus clair.

En ce qui concerne les recettes, nous avons la première ligne, c'est les virements de la section de fonctionnement. Ça correspond toujours pareil au résultat que nous avons affecté. Les 400 000 € juste en dessous, c'est un complément d'amortissement concernant le prorata temporis, puisqu' il est évident que ce qui est acheté depuis, par exemple le 1^{er} janvier, on n'a pas pu prévoir l'amortissement donc on en tient compte-là. Les 1 029 000 €, c'est l'affectation du fonctionnement à l'investissement moins 30 000 € d'ajustement du FCTVA. Les 55 000 € de subvention d'investissement reçus se décomposent de la façon suivante : 40 000 € qu'on doit recevoir du club de tennis pour la construction du padel, et 15 000 € de vidéo-protection.

Enfin, nous avons moins 589 000 €, c'est comme toujours, vous savez pour un équilibre budgétaire, un emprunt pour équilibre budgétaire. Sur ce tableau, on verra mieux tout ce qui est dépenses d'investissement. Alors en phase d'études nous en avons pour 266 500 €. Le plus gros, c'est la rénovation énergétique de l'école Lassagne pour 135 000 € ; la végétalisation de la cour d'école ce sera pour Claudius Fournion à hauteur de 58 000 €. Il y a un audit énergétique des bâtiments pour 27 500 € qui concernera Jean Moulin A, c'est-à-dire le bâtiment dédié aux associations, Lassagne, Claudius Fournion et le Centre social, les aménagements urbains, dans le secteur de la déchèterie pour arriver à réorganiser tout ça, l'étude représentera 26 000 € et l'extension du Bri'Sport, l'étude représentera 20 000 €.

Engagés sur 2024, il y a le terrain de padel, sur lequel on a vu qu'on allait recevoir une subvention pour un montant de 70 000 €, des monuments patrimoniaux pour 55 000 €. Là il s'agit de la réfection de la charpente de l'église. Si vous vous rappelez, on a eu une fuite mais quand ils ont réparé la fuite, ils se sont rendus compte que ça avait esquinaté et fragilisé la charpente donc on doit refaire partiellement la charpente. Ensuite, la Plaine de sports pour 30 000 € et l'aire de jeux, nous en avons pour 18 000 € dont 14 000 € pour le cordage de la goélette qui est dans le parc de l'Hôtel de ville.

On a une somme négative, c'est les eaux fluviales relatives au SYSEG parce qu'ils ont pris du retard. Ce ne sera toujours pas sur cette année que ça va se faire donc le total engagé sur 2024, l'ajustement sera de 75 500 €. Ensuite, les dépenses récurrentes représentent un montant de 368 500 €. À ceci, on ajoute le déficit d'investissement pour 880 900 €, ce qui nous représente un total général de 1 591 400 €. Voilà le budget supplémentaire de la commune et on nous demande de l'adopter.

Mme Solange VENDITTELLI : Juste une précision, je n'ai peut-être pas bien entendu la végétalisation. La phase d'étude, c'est pour toutes les écoles ou pour une école ?

M. Serge BÉRARD : Nous commençons par Fournion, là.

Mme Solange VENDITTELLI : Le montant de 58 000 € est pour toutes les écoles ?

M. Sébastien FRANCOIS : L'étude concerne les cours d'école et effectivement, on commence l'étude en septembre pour l'école Claude Fournion. Les deux cours, en l'occurrence la cour maternelle et la cour élémentaire. Il va y avoir une phase d'étude sur l'année scolaire 2024-2025 pour des travaux prévus sur l'été 2025, et après, on aura les autres cours d'école qui suivront.

Mme Solange VENDITTELLI : Mais donc ce sera toujours la même étude ? C'était ma question. Il n'y a qu'une étude de 58 000 € pour toutes les écoles.

M. Sébastien FRANCOIS : Non, 58 000 € on est sur Claude Fournion.

Mme Solange VENDITTELLI : Une seule école.

M. Sébastien FRANCOIS : Oui. En fait la phase d'étude ce n'est pas qu'une étude. Il y a un accompagnement sur toute l'année avec un bureau d'études, c'est une maîtrise d'ouvrage qui va accompagner. Il va y avoir plusieurs ateliers avec les enseignants, la direction de l'école, les élèves aussi, donc sur le premier trimestre 2024-2025, une restitution de ces ateliers sur le deuxième trimestre 2024-2025 puis une proposition de ce que sera la cour. C'est vraiment une année de concertation et de travail avec les utilisateurs de la cour, y compris la MJC, y compris le périscolaire. C'est un accompagnement.

M. Serge BÉRARD : Comme nous l'avions indiqué l'an dernier, pour la fin de ce mandat, tous les investissements sont orientés vers les économies d'énergie et vers les traitements des îlots de chaleur donc là, ce sujet en fait partie. On a rencontré aussi récemment, on commence à rencontrer les enseignants de Lassagne pour travailler sur un projet d'isolation du bâtiment qui pourrait suivre dans la foulée donc ces études s'inscrivent dans cette démarche qui va marquer l'essentiel des investissements 2024 et 2025. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote par rapport à ce budget supplémentaire. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 7 contre 26 favorables. Je vous remercie. On en a fini avec la commune, on va passer à la régie alors.

7. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

Adoption du compte de gestion 2023

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : On va voir l'adoption du compte de gestion 2023 pour la régie culturelle. Comme je vous ai déjà lu tout à l'heure je vous le fais court. En fin de compte, après vérification, il apparaît que le compte de gestion dressé par le comptable public est en conformité avec le compte administratif de la régie culturelle autonome et on dit qu'il n'y a aucune observation ni réserve pour la tenue des comptes.

Les montants, alors en investissements on arrive sur un déficit de 1 764,79 € et en fonctionnement, un déficit également de 7 806,33 € et on nous demande d'approuver ce compte de gestion.

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ? On est sur un budget qui est maintenant un peu à taille réduite sur la régie puisque l'on est recentré essentiellement sur la programmation donc il n'y a pas beaucoup de surprises. S'il n'y a pas de remarques, je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc compte de gestion de la régie adopté.

8. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

Adoption du compte administratif 2023

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : On va commencer par le fonctionnement et, à l'aide de tableaux qui arrivent. Notre résultat : nous avons eu des dépenses pour 630 057 € et des recettes pour 630 251 €, ce qui entraîne un déficit de fonctionnement de 7 806,33 €. On va voir les variations. On va commencer par les recettes. Comme pour la ville, on va comparer 2023 à 2022 mais il faut avoir en mémoire que les chiffres vont varier de façon importante parce qu'en 2023, il y avait le cirque alors qu'en 2022 il n'y avait pas de cirque, et ça représente des sommes tout de même substantielles.

M. Serge BÉRARD : On rappelle que c'est une coproduction ce cirque, le financement a été partagé mais on a supporté toutes les dépenses et les recettes aussi.

Mme Béatrice DHENNIN : Les produits des services ont augmenté de 85 000€, soit plus 55 %. Il y a plusieurs éléments : mise à disposition du personnel de la RCAVB à la ville, qui a baissé de 2 500 €. Par contre, les recettes du bar ont augmenté de 2 100 €. Les recettes des spectacles y compris scolaires, ont augmenté de 85 400 € et là-dedans, il y a 45 200 € qui sont liés au cirque intercommunal.

Les subventions et participations ont augmenté de 10 %, soit 33 400 €. Nous avons eu des subventions de la Région et du Département pour le cirque intercommunal pour un montant de 12 400 € et il y a eu également la participation des communes au cirque intercommunal pour 20 000 €, ce qui nous fait 32 400 €. On voit qu'on n'est pas loin de l'augmentation des subventions et participations. La participation de la commune a augmenté de 3 000 € par rapport à 2022 mais il y a eu 2 000 € en moins concernant la politique de la ville.

Les autres produits de gestion courante ont augmenté de 6 600 € parce que les nouvelles normes liées à la M57, comme pour la ville, ont fait basculer un certain nombre de dépenses de produits exceptionnels dans les autres produits de gestion courante. Les recettes de mécénat en lien avec le cirque intercommunal ont augmenté de 6 000 € et il y a eu un don de l'association des peintres de Brignais pour 600 € et les produits exceptionnels ont baissé 4 000 € puisqu'il n'y a plus rien dedans.

Sur ce tableau, on peut revoir les différents éléments dont je vous ai parlé. Les recettes réelles avaient été estimées à 622 350 €. Le réalisé s'élève à 630 251 €, soit un taux de réalisation de 101,27%.

On va voir maintenant les dépenses, en commençant par les charges à caractère général qui ont augmenté de 118 000 €, soit 61 %.

La culture a augmenté de 117 300 € euros. Là-dedans, il y a tous les frais liés aux spectacles, c'est-à-dire tout ce qui est sessions, VRH, prestations techniques, sécurité, communication, remboursements de billets... ; donc 135 000 € dont 101 300 € pour le cirque intercommunal et 31 900 € pour les autres spectacles. Nous avons eu également des remboursements de billets puisqu'il y a eu l'annulation d'un concert. Nous avons donc remboursé les billets pour un montant de 2 000 €.

Nous avons baissé au niveau conférences et/ou expositions pour 4 800 € parce qu'un certain nombre ont été transférés à la médiathèque, sont donc passés dans le secteur de la ville. L'alimentation du bar a augmenté de 1 400 €. On a vu que les recettes avaient augmenté, c'est logique. Le projet Orchestre à l'école a également été basculé à la ville en 2023 pour 14 000 €, ce qui nous permettait de regrouper l'ensemble des frais relatifs à l'école.

Tout ce qui est administratif a augmenté de 700 €. Là-dedans on peut citer les frais bancaires, la dématérialisation des fiches de paye alors que les frais de formation, eux, ont baissé de 1 600 € puisqu'on n'avait pas eu de nouvelles formations à faire. Les charges de personnel ont augmenté de 26 800 € soit plus 9%. On a mis un peu moins de personnel de la ville à disposition de la RCAVB pour 3 200 €. Il y a eu, par contre, de la mobilité. On a augmenté le temps de travail d'un agent de 10 %, il y a eu de l'avancement, des revalorisations et plus de vacataires et d'heures supp, ceci au global pour un montant de 29 000 € et la prime pouvoir d'achat représentait un montant de 800 €.

Les autres charges de gestion courante ont baissé de 400 € puisqu'en 2022, si vous vous rappelez, il y avait eu les concerts Percu'Jam et Archimed pour lesquels on s'était engagé à reverser une participation aux associations, Sésame Autisme et Petit Monde d'Augustine. On n'a pas reconduit cette action en 2023 et, pour une enveloppe globale de 516 €. L'abonnement de dématérialisation des fiches de paye pour un montant de 100 €, et on a des régularisations d'écritures comptables pour 300 €. On retrouve ces éléments sur le tableau ci-joint donc on revoit exactement les mêmes chiffres et hors dépenses imprévues, les dépenses réelles avaient été estimés à 641 790 €. Le réalisé s'élève à 632 880 €, ce qui représente un taux de réalisation de 98,61 % ; comme je vous disais, on est toujours aux alentours de 98 %. Il nous est donc demandé d'adopter le compte administratif du budget annexe de la RCAVB pour l'exercice 2023.

M. Serge BÉRARD : Des questions sur ce budget ? Il n'y en a pas donc je m'absente pour que vous puissiez voter.

Mme Anne-Claire ROUANET : Pour cette adoption du compte administratif 2023, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Merci.

On va pouvoir faire rentrer Monsieur le Maire et poursuivre.

9. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

Affectation définitive du résultat 2023 sur l'exercice 2024

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : On va voir maintenant l'affectation du résultat de la RCAVB. C'est beaucoup plus simple que pour la ville puisqu'en fonctionnement, on a un résultat négatif de 7 806 € qu'on vient ajouter au résultat précédent, qui était de 24 687 €, ce qui nous fait 16 880 €.

En investissement, un résultat négatif de 1 765 €, qu'on ajoute au résultat précédent, de 5 598 €, ce qui nous fait donc un résultat cumulé de 3 833,48 €. Le résultat cumulé d'investissement étant positif, on n'a pas éclaté le résultat de fonctionnement donc les 16 880 € vont en compte 002 en recettes de fonctionnement alors que les 3 833,48 € vont en recettes d'investissement. Il nous est donc demandé de voter l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la RCAVB de la façon suivante : 16 880,85 € en recettes au compte 002, résultat de fonctionnement reporté et 3 833,48 € en recettes au compte 001, résultat d'investissement reporté. Avez-vous des questions ?

M. Serge BÉRARD : Nous allons voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, affectation des résultats de la régie et le budget annexe, je crois que l'on en arrivera au bout de ce marathon.

10. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

Budget supplémentaire 2024

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Alors nous allons commencer par le fonctionnement. La section de fonctionnement, c'est votre colonne mauve, BS. Les charges à caractère général sont augmentées de 12 730 €, ce qui correspond à de la location de matériel technique pour 5 000 €, des VHR pour 5 000 €, la sécurité pour les spectacles pour 1 500 € et des boissons...pour 1 000 €.

Les charges de personnel et frais assimilés, se monteront elles à 15 620 €. C'est un recrutement et les autres charges de gestion courante sont augmentées de 2 000 €. Ça concerne la subvention à verser à Vourles pour le cirque intercommunal puisque toutes les autres communes doivent verser 2 000 €, à la commune qui porte le cirque.

Si on regarde côté recettes, les 16 880 €, c'est le résultat de fonctionnement tel qu'on vient de le voir et autrement on a 13 500 €, réévaluation des spectacles avec les nouveaux tarifs pour la prochaine saison, ça représente un montant de 12 000 € et on a également estimé que les recettes de bar et planchas allaient augmenter de 1 500 €.

On va passer à la section d'investissement qui s'équilibre à 3 833,48 €. On va commencer par les recettes : 3 833,48 €, c'est le résultat d'investissement que l'on a affecté tout à l'heure et on l'équilibre en le mettant sur les immobilisations corporelles puisque c'est le seul endroit où on peut le mettre, c'est pour l'équilibre budgétaire puisqu'il n'y a plus de bâtiment ni rien et les investissements de la RCAVB, c'est uniquement du mobilier, du matériel de bureau.

On nous demande d'adopter le budget supplémentaire pour la RCAVB pour l'exercice 2024.

M. Serge BÉRARD : Des question ou des remarques ? Nous votons. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5 votes contre et donc 28 pour. Merci beaucoup Béatrice.

Mme Béatrice DHENNIN : Je voudrais remercier les services qui ont fait tout de même un travail très, très important parce que c'est déjà lourd pour nous mais alors pour eux, je ne vous dis pas...

M. Serge BÉRARD : Oui, si tu me permets Béatrice, et au nom d'Agnès aussi, j'en rajouterai une petite couche ; en particulier je remercie Alice qui, pendant des mois, a été confrontée à un service en difficulté du fait d'une absence récurrente, même si Diane qui est là ce soir, l'a rejoint. Malgré tout, ça a été une période très chargée et, malgré toutes ces difficultés, vous nous avez une fois de plus montré que la ville maîtrisait parfaitement ses comptes ; faute de maîtriser l'énergie, là on n'y peut pas grand-chose ; on sait que c'est un des sujets, malheureusement qui va nous affecter cette année. Pour le reste, c'est parfait. Bravo pour votre travail et vous remercieriez toute votre équipe en notre nom. Nous en avons terminé du budget, des comptes de gestions et des comptes administratifs donc je vais passer la parole à Pierre FRESSYNET qui va nous parler de recrutement, ou en tout cas de ressources humaines.

- **RESSOURCES HUMAINES**

- 11. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORT**

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS**

- Renouvellement d'emplois vacataires pour l'année scolaire 2024/2025

- Rapporteur** : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Oui, de ressources humaines, dans le cadre de délibérations qui sont récurrentes maintenant chaque année et je commence par synthétiser cette délibération qui concerne le renouvellement d'emplois vacataires à la direction enfance jeunesse et sport pour l'année scolaire qui va arriver 2024-2025 et comme chaque année on doit valider le quota de vacataires en nombre de postes et en nombre d'heures de vacation. Il s'agit de postes chargés de prendre en charge et encadrer les enfants pendant le temps périscolaire pour les missions que je vais vous citer tout de suite après.

Comme on arrive en fin d'année scolaire 2023-2024, les services ont pu estimer les besoins de l'année prochaine à partir des consommations réelles jusqu'à maintenant donc il y a très peu de changements. Pour l'accueil périscolaire, on a 18 postes qu'il faut reconduire, comme l'année dernière, pour 2 100 heures. Pour l'encadrement des enfants en situation de handicap, il y a 5 postes pour 1 000 heures, sans changement par rapport à l'année dernière. Pour la surveillance des études et en cas d'absence ou en cas d'absence de professeurs des écoles et y compris en intégrant la réorganisation du temps d'étude de fin d'après-midi, il y a toujours besoin de 18 postes mais avec 800 heures au lieu de 1 200 pour l'année qui se termine.

Pour les interventions de lectures à Jean Moulin et André Lassagne, on renouvelle les 2 postes mais avec un quota de 200 heures au lieu de 500 cette année. Pour les réunions de directeurs d'écoles et des enseignants, lorsque ces réunions sont à l'initiative de la ville et en dehors de leur temps de travail habituel, on reporte le même quota de 10 heures.

Pour la restauration scolaire, les jours d'école mais aussi les mercredis et les vacances scolaires, lors des activités, il y a besoin de renouveler les 3 postes et 1 250 heures, comme pour l'année en cours.

Pour pallier les absences éventuelles d'ATSEM il convient de poursuivre, comme on l'a déjà voté en mars dernier, le recours à des vacataires. Il n'y a pas de quota d'heures prépositionné pour ces remplacements puisqu'on ne sait pas combien on va avoir besoin de remplacer.

La délibération, elle précise également les modalités de rémunération des vacances alors hormis pour la surveillance des études qui sont payées 20 € de l'heure et les réunions des professeurs 19 € de l'heure, les autres missions sont rémunérées selon le niveau de diplôme, comme c'est indiqué sur le tableau qui est en annexe de la délibération.

Le sujet a été vu dans les deux Commissions, la Commission n° 2 et la Commission n°1 et il vous est demandé d'autoriser le recours à ce quota de vacation selon les modalités que je viens de dire. S'il y a des questions ?

Mme Sylvie GUINET : Bonsoir. Comment vous expliquez effectivement la diminution des heures pour les études et la diminution des heures pour l'intervenante lecture ?

M. Sébastien FRANCOIS : Je vais prendre la parole. La diminution des heures pour les études, on a voté lors du précédent Conseil municipal un changement du règlement périscolaire du soir. Les études sont passées de, avant elles étaient de 16h30 à 17h30, elles sont passées désormais de 17h00 à 17h30. On a réduit ce temps d'étude puisque, dans les faits, il n'y avait pas une heure d'étude puisque la première demi-heure était consacrée à la sortie des cours, au goûter, à une petite pause. On a uniformisé pour tout le monde cette première demi-heure qu'on appelle soir 1 et du coup toutes les activités du soir commencent à 17h00 dont les études. C'est pour ça qu'on diminue ce nombre d'heures qui était avant pour les études. Concernant l'intervention bibliothèque, c'est le travail qui a été fait avec les écoles et le nombre d'heures de présence et de travail avec les enseignants qui découle de leur travail entre elles, entre l'animatrice et l'Éducation Nationale, le besoin, il est défini ensemble, ce n'est pas nous qui avons demandé particulièrement à réduire ce temps-là, c'est d'un commun accord suivant les besoins.

Mme Sylvie GUINET : Merci.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, merci. Ah pardon, vous vous abstenez, excusez-moi, je n'avais pas vu, je suis allé trop vite puis le temps passe. J'ai bien noté qu'il y avait 5 abstentions et donc nous aurons l'unanimité avec 28 favorables. Merci.

12. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORT – ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Renouvellement d'emplois permanents d'animateurs périscolaires

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : La délibération suivante concerne toujours la direction enfance jeunesse et sport et le renouvellement d'emplois permanents.

Ce coup-ci, les précédents étaient non permanents, puisque vacataires, là c'est des emplois permanents, mais qui concernent l'animation périscolaire donc pour compléter l'action des ATSEM, les activités d'animation sont confiées à du personnel dédié. Pour l'année qui termine, il avait été déterminé un besoin de 33 postes pour environ 11 ETP. Pour l'année scolaire qui vient et en lien avec un départ en retraite d'une ATSEM, les quotités de travail ont été un peu augmentées pour arriver à 11,7 ETP, toujours 33 postes selon le tableau que vous voyez en page 2 de la délibération.

Il s'agit de postes d'adjoints d'animations territoriaux en catégorie C et ils ont un rôle d'encadrement de surveillance et d'animation en accompagnement du projet pédagogique. Le sujet a été présenté aux Commissions n°1 et 2 les 12 et 13 juin et il vous est demandé de valider cette modification de quotité de travail au tableau des effectifs, comme détaillé sur le tableau de la deuxième page.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 5 abstentions.

13. SERVICES MUNICIPAUX – VILLE ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS

STAGIAIRES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

Modalités de gratification

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Maintenant je parle des stagiaires scolaires et universitaires et des modalités de gratification. C'est une délibération qui n'avait jamais été passée, qui consiste à se mettre à jour par rapport à la réglementation. La délibération propose de stabiliser le principe de rémunération des stagiaires, enfin gratification plutôt des stagiaires de l'enseignement supérieur, dès lors que le stage est supérieur à 2 mois ou à partir de la 300ème heure de stage, si ce stage est réalisé de façon discontinue.

Il faut savoir que 309 heures, ça fait 8,8 semaines en fait, cela correspond à 2 mois. La réglementation prévoit le montant de la gratification et le fixe à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, c'est-à-dire 4,35 € l'heure de stage et ce montant pourra être ajusté en fonction des évolutions réglementaires.

On précise toutefois que même si le stage est inférieur à 2 mois, la collectivité peut décider de verser une gratification mais dont les modalités devront être fixées par une délibération spécifique. On a présenté ce sujet en Commission n°1, bien évidemment, et il vous a demandé d'autoriser les modalités de versement d'une gratification aux stagiaires comme au tarif que je viens de rappeler. Est-ce que vous avez des questions ?

M. Serge BÉRARD : Donc on se met en conformité avec les textes. S'il n'y a pas de remarques ou de questions, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

14. SERVICES MUNICIPAUX – CABINET DU MAIRE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Création d'un emploi permanent à temps complet

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Encore deux petites qui sont courantes, petites modifications au tableau des effectifs. C'est au niveau du cabinet du Maire, la création d'un emploi permanent à temps plein.

C'est suite à la mobilité interne du poste d'assistant de direction du cabinet qui est à pourvoir. Ce poste était actuellement ouvert au grade d'adjoint administratif et, pour son remplacement, pour pouvoir, entre guillemets, recruter plus large, on crée, on ouvre le poste avec de nouveaux grades, en ajoutant les grades d'adjoint administratif de deuxième classe et adjoint administratif de première classe. On prévoit d'ouvrir ce poste à compter du 1^{er} juillet, en catégorie C.

C'est un poste à temps complet et, en parallèle, le poste libéré par la personne qui a eu une mobilité interne est devenu vacant. Il sera supprimé du tableau des effectifs lorsqu'on fera la révision globale du tableau des effectifs en fin d'année ou début de la prochaine. Il vous est donc demandé d'autoriser la création de ce poste.

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ?

M. Lionel CATRAIN : J'avais une question parce que je ne comprends pas. Pour élargir le spectre des cadres d'emplois on est obligé de parler de création de postes alors que c'est un poste qui existe déjà.

M. Pierre FRESSYNET : Oui parce qu'on ne peut pas modifier un poste au tableau des effectifs. On est obligé soit de le créer, soit de le supprimer, on ne peut pas le modifier donc il faut le supprimer et en créer un autre avec d'autres caractéristiques.

M. Serge BÉRARD : Le grade de la personne qui tient le poste actuellement, n'est pas adapté. De fait, vous l'avez bien compris, il n'y aura pas de recrutement.

M. Pierre FRESSYNET : Non ce n'est pas une augmentation d'effectif.

M. Serge BÉRARD : L'effectif reste le même. Vous savez qu'on avait, lors de la création du cabinet du Maire actuel, on avait modifié la taille du cabinet en réduisant à un directeur de cabinet et une assistante, avec un alternant qui nous a rejoint ponctuellement. On reste dans cette configuration-là. Simplement, il y a un jeu de chaises musicales au sein de la collectivité, avec notre assistante actuelle qui va quitter le service, et j'en profite d'ailleurs pour la remercier, parce que, pendant 4 ans, être assistante du cabinet du Maire n'est pas simple, je m'en rends compte, ce n'est pas simple d'être Maire non plus d'ailleurs mais sans assistante c'est encore plus compliqué je pense, parce qu'il y a beaucoup de sollicitations, il y a des agendas à gérer, il faut faire tout le temps la gymnastique avec tout ça, avec toutes les personnes qui viennent au cabinet et donc elle a fait un excellent travail. On va regretter son départ, mais en même temps, bien entendu, on va être heureux d'accueillir un nouvel arrivant, une personne qui arrive du secteur privé d'ailleurs je crois, qui nous rejoint. S'il n'y a pas de remarques complémentaires, passons au vote. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? A l'unanimité avec 5 abstentions.

15. SERVICES MUNICIPAUX – SERVICE URBANISME

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Création d'un emploi permanent à temps complet

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Dernière délibération qui est exactement le même cas de figure mais au service urbanisme, c'est la création d'un emploi permanent à temps complet.

Il s'agit d'un poste d'adjoint administratif tout court qui est libéré au service urbanisme.

Pour le remplacer on ouvre le poste avec deux grades complémentaires comme dans la délibération précédente, avec adjoint administratif deuxième classe et adjoint administratif première classe. C'est un poste de catégorie C à temps complet et il pourra être pourvu dès qu'on aura le remplaçant de ce poste libéré. Il vous est donc demandé d'autoriser la création de ce poste.

M. Serge BÉRARD : Concernant le service urbanisme, des questions ? Je rappelle que nous finalisons une organisation qui avait été en difficulté au début du mandat puisqu'on n'avait plus de responsable de services, plus d'ADS, on n'avait plus rien en fait, le service était un peu à l'abandon. Il nous a fallu rapidement trouver des solutions et grâce à la CCVG qui a joué le jeu, nous avons pu remettre en place rapidement un ADS, recruter, enfin reconstruire le service. Il est apparu aux yeux de la CCVG comme aux yeux de la commune, qu'il était dans la mesure on est toujours en PLU, vous savez qu'on n'a pas de PLUI dans cette intercommunalité, que ça avait du sens pour les uns et les autres de retrouver une organisation plus conforme au schéma des PLU finalement, et nous finalisons l'organisation de ce service avec ce recrutement. La prestation qui était facturée par la CCVG disparaît en contrepartie, normalement, donc là aussi, on est en somme nulle et cette organisation s'achève.

J'en profite aussi pour vous dire que, puisque vous savez qu'on a notre directeur général des services qui n'est pas là cette année pour le budget, pour le compte administratif, pour la première fois depuis 36 ans, qu'on arrive aussi au bout de notre organisation ; l'organisation cible qu'on avait en-tête au début de ce mandat : plus de directeur général adjoint, une directrice générale en l'occurrence et puis des chefs, des directeurs de services confortés et la dernière opération, je l'évoque puisqu'on va le mettre en place et, suite au départ d'un agent qui a souhaité, qui souhaite quitter la collectivité, on va créer une direction pour la solidarité et la citoyenneté, là où aujourd'hui, on avait deux services, pour finaliser cette organisation et faire en sorte que Clémentine HOCHART ait à côté d'elle des directions bien structurées et bien construites. Voilà, je dirais, ce qui est possible de dire à la suite de ces délibérations et toujours avec le souci, mais entendu, de faire en sorte que ça ne crée pas de poste supplémentaire.

S'il n'y a pas de questions par rapport à l'urbanisme je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité ; c'est la dernière fois, donc 5 abstentions ; excusez-moi, je le prends un peu rigolant, mais on a quand même un peu de sérieux à avoir dans cette assemblée quand on procède au vote. Je vais redemander le vote. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 5 abstentions. Merci d'être attentifs.

- **URBANISME**

- 16. TAXE D'AMÉNAGEMENT**

- [Rectification du périmètre de taux majoré](#)

- Rapporteur** : Valérie GRILLON

Mme Valérie GRILLON : Bonsoir à toutes et à tous donc le prochain rapport concerne la taxe d'aménagement et plus précisément la rectification du périmètre du taux majoré. Sur la commune de Brignais, il y a une taxe d'aménagement qui est à hauteur de 5% sur tout l'ensemble de la commune, hormis le quartier Gare, qui est à 8%.

Lorsqu'il a été délibéré en novembre 2019, le périmètre de ce quartier Gare qui est à 8%, était inclus la voie ferrée ainsi que la Gare sur lequel on espère qu'il n'y aura pas de construction. Il s'avère qu'il faut sortir cette parcelle, la BD 264, du périmètre des taxes à 8%. Ce qui est proposé dans la délibération, c'est de nommer toutes les parcelles qui seront soumis à la taxe de 8% sur le quartier Gare ; vous avez toute la liste.

Il y avait les petits schémas, peut-être que ça permettra aux gens de mieux situer et de dire que sur le reste de l'ensemble de la commune, la taxe d'aménagement reste comme elle est actuellement, c'est-à-dire à 5%. Cette délibération n'a pas été vue en Commission n°2 puisqu'il n'y avait pas de sujet hormis celui-ci. Il a été vu en Commission n°1 et il n'y a pas eu de remarques particulières lors de cette Commission. S'il y a des questions je peux y répondre.

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ? Je rappelle que nous l'avons vu tout à l'heure dans le compte administratif, c'est quand même 450 000 € ces taxes d'aménagement pour la commune chaque année, enfin ça dépend des années. S'il n'y a pas de remarques, on vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci Mme GRILLON.

- **PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE**

- 17. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AU DITEP LES EAUX VIVES**

Rapporteur : Sébastien FRANCOIS

M. Sébastien FRANCOIS : Bonsoir à tous. Moi je vais présenter la convention de mise à disposition des locaux au DITEP Les Eaux Vives. Pour rappel, le DITEP, c'est ce qu'on appelle une classe externalisée du dispositif intégré des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques donc DITEP qui est implanté au sein de l'école Jean Moulin depuis 2016. Les DITEP sont des structures médicosociales créées par convention avec l'ARS, l'Agence Régionale de Santé, les académies et organismes spécialisés. Les orientations des enfants en DITEP sont notifiées par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, la CDAPH, au sein de la mission départementale pour les personnes handicapées, la MDPH.

L'établissement qui porte l'unité d'enseignement externalisé sur Jean Moulin est le DITEP Les Eaux Vives à Grigny. Afin de favoriser leur inclusion et leur scolarisation en milieu ordinaire, 8 élèves d'âges élémentaires sont accueillis au sein de l'école. Il s'agit d'enfants présentant des difficultés psychologiques dont l'expression notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe totalement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Pour autant, leurs potentialités intellectuelle et cognitive sont préservées. Les enfants sont accompagnés par une enseignante spécialisée et missionné par l'Éducation Nationale et des éducateurs spécialisés du DITEP.

Pour permettre de travailler avec ces élèves lors du temps de décrochage et de disposer d'un espace de répit, la Ville de Brignais met à disposition du DITEP, une salle de classe et un bureau. Ceci est complété par la mise à disposition de mobiliers et de moyens informatiques. La convention de mise à disposition que nous avons signée en 2016 est devenu caduque par son ancienneté et la restructuration et rénovation de l'école Jean Moulin. Il est donc nécessaire d'en établir une nouvelle.

Parallèlement, la convention précise les termes et tarifs des mises à disposition des locaux sportifs pendant et en dehors des périodes scolaires, ce qui n'était pas le cas dans la précédente convention. Ce dossier a été vu lors de la Commission n°2 du 13 juin 2024.

M. Serge BÉRARD : Merci M. FRANCOIS. On constate les efforts considérables qui sont faits aujourd'hui par la société en général pour accompagner tous ces enfants en difficulté, que ce soit avec cette organisation, avec les AESH qui jouent aussi un rôle aussi prépondérant donc on conforte finalement ces relations avec cette convention.

M. Sébastien FRANCOIS : C'est un vrai plus pour l'école Jean Moulin parce que ça permet d'avoir des éducateurs spécialisés qui peuvent aussi intervenir auprès des enfants qui ne sont pas forcément notifiés dans les autres classes et du coup ça permet aux professionnels de Jean Moulin d'avoir une ressource en interne pour des conseils ou autres donc c'est vraiment appréciable.

M. Serge BÉRARD : Parfait, s'il n'y a pas de questions on vote. Qui s'abstient ?

M. Claude MARCOLET : Je ne prendrai pas part au vote car je suis concerné.

M. Serge BÉRARD : D'accord ça se conçoit. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité à 32 voix.

- **AFFAIRES SOCIALES**

- 18. CONTRAT DE VILLE 2024-2030**

- Programmation annuelle 2024

- Rapporteur : Michèle EYMARD**

Mme Michèle EYMARD : Le Conseil municipal, je vous le rappelle, en date du 20 mars 2024, a autorisé Monsieur le Maire a signé le nouveau contrat de ville 2024-2030. La lettre de cadrage de la Préfète du Rhône nous est parvenue le 23 novembre 2023 et elle nous a précisé les priorités d'actions pour les programmations politiques de la ville pour cette année 2024. On vous rappelle que ses priorités sont celles d'accompagner la parentalité dès la petite enfance, favoriser la réussite éducative et renforcer la continuité éducative, simplifier et faciliter l'accès à l'emploi, lutter contre les discriminations à l'embauche, favoriser l'insertion professionnelle, contribuer à la tranquillité publique par des actions de prévention des nuisances, des incivilités et de la délinquance, donner à la culture toute sa place dans les quartiers, favoriser le développement des pratiques sportives dans toute leur diversité pour toutes et tous, favoriser l'accès à la santé, y compris la santé mentale, contribuer au sentiment de bien-vivre dans son quartier par des actions renforçant le lien social, améliorant l'image des quartiers et facilitant l'accès aux droits.

Cette programmation pour l'année 2024 a été instruite par Monsieur le Maire, le service politique de la ville et les services de l'État à partir des engagements du nouveau contrat de ville, des bilans de la programmation 2023 et des orientations définies par la ville. Comme vous le savez, depuis le 1^{er} janvier 2024, le périmètre des quartiers prioritaires a été élargi et désormais, en plus du quartier des Pérouses, nous avons le quartier de la Compassion qui entre dans ce périmètre de quartier prioritaire.

Vous avez vu précédemment le premier slide. Merci. Vous avez tous les différents enjeux qui sont repris avec les différents partenaires sur des actions spécifiques.

Dans le rapport, vous avez également, on a la somme qui nous est allouée cette année pour ce contrat de ville, pour ses actions, qui est donc de 49 000 € et on vous précise qu'il est calculé via un ratio de 35 € par habitant. En tout, nous avons 1 400 habitants.

La liste complète et les demandes de financement des actions de la programmation figurent en annexe dans les tableaux financiers et après, dans le rapport, vous avez les 4 actions qui font l'objet d'une demande de financement à la ville et qui représentent une dépense totale de 14 048 €, et vous avez nos partenaires : Amély, Graines de sol, l'Association formation ingénierie et les Compagnons bâtisseurs. Dans le même tableau, vous avez l'accompagnement administratif d'Amély et numérique, Graines de sol qui est représentée par Cité Lab sud-ouest lyonnais, avec pour le service d'amorçage de projets, l'association formation ingénierie ; c'est une plateforme linguistique de proximité du sud-ouest lyonnais, et les Compagnons bâtisseurs, qui est une étude action d'auto rénovation accompagnée et qui s'adresse à des familles qui sont identifiées par, entre autres, le Centre social, et puis aussi les AJD qui sont sur le terrain. Vous avez tous les contenus exacts et les montants.

Ensuite, si je continue le rapport, nous avons 9 actions qui bénéficient d'un financement de la ville, valorisées ou versées dans le cadre du droit commun pour un montant de 50 000 €, donc la Ville de Brignais, le Centre social de Brignais, la MJC de Brignais et Amély également avec les différentes actions : développer l'accès au livre et à la culture pour la Ville de Brignais ainsi que sensibiliser sur le plan culturel et artistique ; le Centre social, avec 4 actions différentes : favoriser l'engagement des jeunes, les ASL qui sont les ateliers sociolinguistiques, le lien social et l'alimentation et favoriser la réussite éducative.

Ensuite la MJC nous propose, pour la deuxième année leurs actions, qui s'appellent « Ca kick » à Brignais qui est une continuité des AJD qui avait œuvré avec plusieurs jeunes sur la commune ; et puis, il y a eu cette année une semaine des cultures urbaines au mois de mai, et ensuite Amély qui revient pour un accès aux droits et médiation citoyenne.

Ensuite, nous avons, toujours dans le cadre de la programmation, 5 actions qui font l'objet de subventions de l'ANCT, l'Agence Nationale de la Cohésion Territoriale, qui sont versées à la ville. Le total des recettes à percevoir est de 22 500 € répartis comme suit : l'action de la Ville de Brignais qui bénéficie de subvention, il y a le fonds d'initiatives jeunes et le fonds de participation des habitants, le développement de l'accès au livre et à la culture, qui est précisément dans le cadre du périscolaire, sensibilisation artistique et culturelle ; l'ingénierie du contrat de ville, chef de projet, donc ce sont toutes les missions du chef de projet dans le cadre de cette politique de la ville et la gestion de proximité, cadre de vie et citoyeneté. Vous avez tous les tableaux qui expliquent un peu plus tout cela.

On a vu ce rapport et toute cette programmation lors de la Commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » le 13 juin 2024. Oui, une dernière action qu'on a souhaitée et nouvelle, et qui sera essentiellement sur le quartier de la Compassion, qui concerne l'insertion professionnelle.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Sylvie GUINET : Oui, je ne vais pas remettre en cause la présentation de ce dossier parce qu'on sait très bien que c'est très complexe et que cette nouvelle présentation nous permet de voir un peu plus clair. Par contre, moi j'ai une question par rapport au précédent contrat : quelle est la différence, le plus, le moins ? Et ça, on ne le lit pas, c'est-à-dire quel est l'engagement de l'État par rapport au précédent ? On a rajouté effectivement un quartier, on a souhaité que l'État s'engage plus et mieux, ou est-ce qu'on peut le voir, quels sont les... ? Il y a quelque chose qui tourne donc c'est les 49 000 €, si j'ai bien compris. Mais avant, c'était quoi ? Moi je pense que ça serait bien qu'on ait aussi un peu un comparatif pour savoir.

Mme Michèle EYMARD : Sur l'augmentation, vous voulez dire de la somme totale ?

Mme Sylvie GUINET : Mais de tout. Enfin là on ne va pas prendre action par action parce que ces actions, elles méritent d'exister mais quelle est la différence entre l'ancien contrat et le nouveau contrat ?

M. Serge BÉRARD : On a pris plus 10 000€ par an sur ce dossier-là. C'est vrai que vous avez raison de le souligner. Le document qui accompagne, vous avez effectivement tous les acteurs qui portent des projets, puis tous ceux qui financent, c'est un truc qui n'est pas très lisible pour le commun des mortels ; pour ça merci pour ce travail de synthèse. Effectivement on a un bonus par rapport à ce qui existait, ce qui nous donne l'opportunité ; tout à l'heure j'ai beaucoup râlé après l'État sur ces modalités de financement, ou ses insuffisances ou ces revers qu'ils nous ont créé. Là pour le coup, on a été effectivement très opiniâtre auprès de la Préfecture et on a eu la chance d'avoir, au sein de la Préfecture, des agents qui ont entendu notre discours qui consiste à dire : ce n'est pas parce qu'on a rénové les Pérouses qu'il n'y a pas toujours, il y a encore des familles qui sont en difficultés aux Pérouses et puis, surtout, il y a eu un déplacement aussi sur la Compassion, qui est un quartier qui n'est pas facile en ce moment. Et assez étonnamment, parce que, finalement, pour être honnête, je ne m'y attendais pas trop, on a été entendu par l'État et qui, effectivement, renforce son action. Ce n'est pas énorme, c'est 20 % de 25 % de plus quand même, qui viendra, qui nous permet surtout aussi d'accéder à d'autres financements, parce que l'intérêt de cette politique de la ville, c'est que ça permet de faire des conventions avec tous les acteurs.

L'État nous apporte des sommes directes mais ça nous permet aussi de justifier aussi des encaissements, des décaissements et des prestations d'autres partenaires donc il faudra faire le bilan peut être de l'ensemble des financements, puisque là on réinitie un projet mais on a un bonus d'ores déjà venant de l'État et cette approche de compréhension de ce que c'était que la politique de la ville à Brignais, avec ces deux quartiers proches, même s'ils sont différents, c'est une vraie plus-value pour les 6 ans à venir. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce dossier ? Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, merci. On arrive au bout des délibérations. Je crois qu'il y a des décisions à présenter, Mme HOCHART.

- **INFORMATIONS**

1. **Décisions du Maire**

Rapporteur : Clémentine HOCHART

Mme Clémentine HOCHART : Effectivement, on a quelques décisions, donc une décision du 14 mai 2024 qui établit des ventes aux enchères pour les différents matériels que vous trouverez indiqués dans le tableau, et vous avez les montants auxquels le matériel a été attribué.

Ensuite, une décision du 28 mai 2024. C'est une demande de subvention qui a été faite auprès du Département du Rhône dans le cadre de la politique territoriale que le Département propose, et on a soumis une demande pour les travaux de mise en conformité pour l'accessibilité du Forum qui est aujourd'hui utilisé par la MJC de Brignais et une demande aussi pour la maternelle Lasagne.

Ensuite, on a une décision du 29 mai 2024. On est avec l'entreprise CHARROIN TOITURES. Ça concerne le marché de la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur pour le secteur Jean Moulin. On est sur le lot numéro 1 et c'est le premier avenant pour ce lot. Sur le Conseil municipal précédent, on avait déjà vu un avenant qui était en lien AVEC le lot numéro 3.

On a ensuite plusieurs décisions du 4 juin ; décision avec l'entreprise E.C.O.L SARL, cette fois-ci pour le remplacement des armoires électriques tertiaires du Briscope pour un montant de 48 942,80 € et les travaux sont prévus à la fin de l'été sur le mois de septembre.

Une dernière décision sur le 4 juin, cette fois-ci, c'est un changement de prestataire puisque le marché qui était auparavant auprès de l'entreprise Imprimerie DANIEL FAURITE est transférée à l'Imprimerie FAURITE. C'est suite à un rachat.

Trois décisions qui sont liées. Elles concernent nos régies d'avances donc on a à la fois les régies d'avance et les régies de recettes. Pour la première décision, on ajoute des nouvelles modalités de paiement pour la régie qui concerne le pôle culturel. Pour la deuxième décision, on est cette fois-ci sur la régie de recettes, toujours pour le pôle culturel. On modifie le montant qui nous autorise à encaisser les recettes en question, on l'augmente et dernière décision du 14 juin toujours, cette fois-ci sur la régie de recettes, mais produits divers, on a mis à jour le fonctionnement de la régie. Elle était auparavant rattachée au service accueil-état civil, elle est basculée du côté des services techniques puisque c'est la régie qui va nous permettre notamment de prendre en charge les pièges à moustiques qui sont gérés par la direction des services techniques ; et j'en ai fini avec les décisions.

M. Serge BÉRARD : Merci Mme HOCHART.

2. **SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDMIS)**

Rapport d'activité 2023

Rapporteurs : Jean-Philippe SANTONI

M. Serge BÉRARD : Nous avons prévu de présenter le rapport d'activité du SDMIS mais comme Jean-Philippe SANTONI ne pouvait pas être là ce soir, si vous n'y voyez pas d'inconvénient nous allons le repousser au prochain Conseil municipal.

3. Problématique de gaz hilarant – arrêté municipal

Rapporteur : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : Bonjour à toutes et à tous. Contrairement à ce que le nom indique que ce n'est pas quelque chose de très marrant, donc je vais traiter assez brièvement ce point. C'est surtout à but d'information sur un constat qui a été fait depuis plusieurs mois sur la commune. Vous êtes peut-être au courant que depuis quelques années, essentiellement les années Covid, ça a vraiment explosé dans les années ; enfin pendant la période du Covid, donc il existe un usage détourné du protoxyde d'azote qui est aussi connu sous le nom de gaz hilarant à des fins récréatives. C'est un gaz qui existe, qui est utilisé généralement dans le milieu médical, comme anesthésique léger et aussi comme gaz vecteur dans les cartouches de mousses chantilly. Quand vous achetez de la mousse chantilly pour la faire sortir, il y a un gaz qui est dedans et c'est du protoxyde mais il y en a évidemment très peu.

Sinon, son usage détourné consiste à remplir des ballons qui sont ensuite inhalés par les personnes qui souhaitent se doper et l'effet recherché est un effet euphorisant accompagné de distorsion sensorielle, c'est-à-dire que les gens perdent plus ou moins leurs repères par rapport à l'environnement.

Malheureusement, les risques associés immédiats ne sont pas anodins. Il y a un risque d'asphyxie par manque d'oxygène puisque s'ils respirent que du gaz comme ça, ils peuvent avoir une asphyxie, peut avoir aussi des pertes de connaissance, de la désorientation, des vertiges, des chutes. Quand il y a chute, ça peut provoquer d'autres dégâts et puis, surtout, il y a un certain nombre de jeunes qui consomment ça et qui conduisent juste après donc il ne vaut mieux pas les rencontrer. Ça, c'est les consommations légères, si on peut dire, et en cas de consommation répétée, ça amène à des choses beaucoup plus graves : des troubles neurologiques qui sont persistants, des troubles hématologiques, des troubles psychiatriques pour certaines personnes et des troubles cardiaques qui peuvent conduire à des décès. C'est arrivé au niveau national. Il y a quelques cas qui sont signalés comme ça, et cela est d'autant plus grave que si la prise est associée à de la drogue ou de l'alcool, ça multiplie les effets.

Pourquoi je vous parle de ça ? C'est que depuis plus d'1 an, on retrouve sur la commune des bouteilles vides qui sont jetées après usage et quand je dis on en retrouve, on cumule toute l'année 2023 plus jusqu'à maintenant, on a 223 bonbonnes, ce qui n'est quand même pas rien. Aussi, depuis quand même plusieurs mois nous suivions ça en essayant de coincer les gens qui s'en débarrassent, parce que, bien sûr, ils s'en débarrassent dans les coins les plus isolés, en dehors, si possible, des caméras de vidéosurveillance.

On a décidé d'élaborer avec la Police municipale et mon collègue Jean-Philippe SANTONI, un arrêté pour interdire la détention, l'utilisation, l'abandon, la session ou la revente des cartouches de protoxyde d'azote sur la voie publique, parcs et jardins, par des personnes mineures ou majeures. Ça permet éventuellement à la Gendarmerie et à la Police municipale de sévir ; alors bien sûr, on n'en attend pas une efficacité totale, surtout que l'approvisionnement il se fait généralement par des sites en ligne et les produits viennent de Chine ou de Hollande aussi donc les derniers arrivages, c'est plutôt de Hollande.

En parallèle, une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie aussi pour essayer d'enfoncer le clou. Ils sont bien conscients de ce problème. Par ces deux choses, nous espérons limiter l'usage du protoxyde d'azote sur la commune et surtout, si vous avez des ados ou connaissances, il vaut mieux quand même ; ça paraît comme quelque chose d'anodin mais l'usage répété a quand même des conséquences importantes.

Il existe une loi qui interdit, mais qui n'interdit pas vraiment la vente. Elle interdit surtout la vente aux mineurs mais évidemment c'est vachement limité, donc c'est une loi du 1^{er} juin 2021. Il y a plusieurs projets de loi qui ont été lancés pour interdire plus fortement ce commerce mais c'est compliqué parce que les produits, ils sont vendus par internet. Comment contrôler cela ?

Mme Solange VENDITTELLI : Ça s'achète que sur internet ? On n'en trouve pas dans les commerces ?

M. Jean-Philippe GILLET : Je pense qu'on peut peut-être en trouver dans certains commerces.

M. Sébastien FRANCOIS : On en trouve de partout. On a la plupart des commerces déjà, qui vendent des produits pour faire de la chantilly.

M. Jean-Philippe GILLET : Pour la mousse chantilly, c'est des toutes petites bonbonnes.

M. Guy BOISSERIN : Montres-nous ce que tu appelles une bonbonne.

M. Jean-Philippe GILLET : J'ai amené un modèle.

Mme Solange VENDITTELLI : Mais c'est gros comme ça ? Je croyais que c'était des petites.

M. Jean-Philippe GILLET : Les petits sont bien sûr pour l'usage...mais ils n'utilisent pas ça, ils utilisent des contenants comme ça donc un contenant comme ça, c'est 600-700 grammes parce que c'est un gaz qui est liquéfié, sous pression et ça permet de gonfler. J'ai fait un petit calcul, en gros, 35 ballons, une bouteille comme ça.

Mme Solange VENDITTELLI : Et on ne peut pas faire comme pour d'autres produits : pollueurs, payeurs.

M. Jean-Philippe GILLET : Si mais quand la société est en Chine, que tout est écrit en chinois ; et la société hollandaise, c'est des démarches européennes, mais j'ai commencé à creuser le truc. C'est une société hollandaise mais qui a son siège à Malte. Autant dire que c'est la porte d'entrée CEE...donc c'est difficile, parce que ça, l'autre problématique, c'est que ce n'est pas un anodin parce qu'ils jettent ça sur la voie publique, mais ça a un coût. Il faut détruire et c'est considéré comme un résidu chimique. Les coûts de destruction, ils sont autres ... C'est-à-dire que la bouteille, il faut qu'elle soit ouverte, qu'elle soit nettoyée de son gaz et après ça peut partir dans des filières de métaux, recyclage de métaux.

Sinon, au niveau de cet arrêté, on attend que ça ; alors étonnamment, sur le premier trimestre, là, depuis le début de l'année on a quand même une baisse significative mais l'année dernière, c'était vraiment la folie. On en trouvait vraiment beaucoup et en plus c'est un gaz qui est à effet de serre 300 fois plus « efficace » que le CO² donc ce n'est pas la peine d'en rajouter.

Alors certes, les quantités, elles sont moindres que le CO² mais c'est un gaz à effet de serre conséquent.

La bonbonne, ce n'est pas très cher, je pense qu'à 40-50 €, on peut avoir une bonbonne comme ça. On espère, par cet arrêté, que donner un peu plus de à la Police municipale, mais essayer de, parce que quand on jette ça... alors il faut les pincer sur le moment mais généralement, ils jettent ça de leur voiture.

M. Serge BÉRARD : Il y a beaucoup de sujets comme ça où on a du mal à...on pourrait citer tous les cas : les problèmes de propreté en général, avec normalement, des postures qui pourraient être remises en cause. On a une réglementation. En réalité, un des sujets aussi, c'est le coût.

M. Jean-Philippe GILLET : C'est le coût. On a fait établir plusieurs devis.

M. Serge BÉRARD : À noter que le SITOM ne récupère pas, ne veut pas récupérer.

M. Jean-Philippe GILLET : Contrairement à la Métropole qui a une filière ; alors à titre d'information, la Métropole que j'ai contactée, ils en ont récupéré quand même 20 tonnes depuis le début mais c'est énorme et ça pèse 2 ou 3 kilos quand même, c'est métallique, c'est lourd.

M. Guy BOISSERIN : C'est des rigolos à la Métropole, non ?

M. Jean-Philippe GILLET : Mais sur toute la Métropole, c'est 20 tonnes.

M. Serge BÉRARD : Donnes-nous le coût pour nous.

M. Jean-Philippe GILLET : Le coût, on est à quelques milliers d'euros quand même pour 220 bonbonnes ; c'est quand même un peu dommage de dépenser de l'argent.

M. Serge BÉRARD : Vous l'avez compris, je signe des arrêtés régulièrement, on les passe, on ne les évoque pas tous en Conseil municipal mais là il y avait aussi le souhait de porter à connaissance, parce que le Conseil municipal, c'est public, que ça pourrait être relayé, que peut-être des parents s'interrogent, que toute la société se dise : est-ce que ça a du sens d'aller consommer ces trucs-là ? Quel est l'impact sur la santé, en premier lieu ? Et puis après, effectivement, il y a aussi une problématique simplement civique de ne pas balancer ça dans la nature. on est conscient des limites mais on agit à notre niveau, avec nos moyens, et on souhaite qu'à d'autres niveaux, l'Europe au niveau national, il y ait aussi des actions qui soient conduites pour faire en sorte qu'il n'y ait pas ce détournement d'usage. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Jean-Philippe GILLET : Pour répondre, 33,50 € sur internet.

M. Guy BOISSERIN : Plus 11 € de frais de port donc si on se groupe, on aura moins de frais.

M. Jean-Philippe GILLET : Généralement, ils vendent des cartons entiers, ce n'est pas l'unité.

M. Serge BÉRARD : En tout cas il y a un enjeu de santé publique clairement.

M. Jean-Philippe GILLET : Oui avec quand même derrière, un gros enjeu de santé publique.

M. Serge BÉRARD : J'ai évoqué tout à l'heure, s'il n'y a pas d'autres commentaires à ce sujet, une problématique d'organisation interne qui déborde sur des questionnements de la part de certains parents d'élèves en particulier, alors pas des fédérations avec qui on discute depuis le début, qui ont accepté la démarche, mais je suis en train de parler de la mobilité des ATSEM.

On a la chance, je louangeais tout à l'heure à Alice NAVARRO mais on a aussi un service qui s'est extrêmement bien structuré au niveau petite enfance, affaires scolaires. Ça va aujourd'hui autour de Mathieu DAMBLIN et qui a une assistante, Marie-Line, qui sont des personnes très compétentes dans leur domaine et, comme vous le savez, les collectivités, les communes, ont la charge de recruter et d'accompagner les enseignantes avec nos ATSEM. À Brignais on a fait le choix depuis toujours, et je pense que c'est un bon choix, ce n'est pas le cas dans toutes les communes, d'avoir une ATSEM par classe. C'est effectivement un budget très conséquent. On a 14 ATSEM à Brignais et des personnes qui font un travail remarquable, à côté des professeurs des écoles en maternelle.

Nos services, on travaille sur l'optimisation, la professionnalisation de toutes les équipes. Ils nous ont fait part à un certain moment du fait que, et je crois qu'il y avait une réflexion engagée déjà dans le passé, qu'il était judicieux, utile, pertinent pour les enfants, pour le fonctionnement, pour la bonne efficacité de nos services, de proposer des mobilités aux ATSEM, c'est-à-dire de temps en temps, de proposer à des ATSEM qui sont dans telle école de faire une expérience ou de travailler avec d'autres enseignants dans d'autres écoles de la commune. Bien entendu, cela ne change ni les conditions de travail au sens rémunération, contrat,... mais ça change effectivement des équipes, donc toute réflexion sur la professionnalisation, sur l'efficacité présente quand on prend des décisions, des avantages et inconvénients et les services nous ont convaincu, je pense, à juste titre, que c'était une bonne chose que d'engager cette démarche, tout en prenant en compte, bien entendu aussi, l'intérêt des ATSEM, des enseignants, en étant à l'écoute des uns et des autres, et de procéder à la mise en œuvre de cette mobilité désormais. Ça fonctionne, ça a créé effectivement des ressentis négatifs pour des enseignants qui sont là depuis longtemps avec leur ATSEM et qui vont changer d'ATSEM mais on ne peut pas professionnaliser sans aussi remettre en cause des pratiques anciennes, parfois.

Nous portons ce projet avec, je pense, bienveillance vis-à-vis de l'ensemble des personnels. J'ai eu l'occasion de discuter très récemment avec des enseignantes avant-hier, avec qui on a échangé, manifesté certains mécontentements. En même temps, on a eu un échange, je crois qu'elles ont compris. C'est vrai que nous, on a une relation particulière avec le monde de l'éducation. En théorie, je ne peux même pas discuter avec les enseignants, ce sont deux hiérarchies complètement différentes et chacun dans son domaine, l'Éducation Nationale, et nous, dans le nôtre, on essaie de rendre les services les meilleurs et les plus appropriés. Je ne sais pas, Sébastien, si tu veux compléter, mais comme vous aviez une question, peut-être voulez-vous compléter votre, enfin exprimer votre point de vue sur le sujet. En tout cas, notre démarche est celle-ci. C'est un souci qui va vers l'amélioration en tout cas la professionnalisation de nos équipes dans le cadre d'une approche aussi de respect de tous les acteurs, enseignants et ATSEM et tout ça pour le bien des enfants.

Mme Sylvie GUINET : Oui effectivement, moi j'ai été approchée, effectivement par certaines personnes par rapport à ça et je pense que ce n'est pas, en fait de remettre en soi la mobilité des ATSEM parce qu'il y en a qui le veulent mais il y en a qui ne veulent pas mais c'est plutôt dans la façon dont les choses ont été abordées.

Effectivement, cette mobilisation, elle a marché, puisqu'on nous dit qu'il y a eu quand même une centaine de signatures donc ce n'est pas anodin, ce n'est pas dix par an, non, c'est écrit ; oui, la pétition, ce n'est pas qu'une dizaine de parents qui se mobilisent. On connaît bien qu'il y a des parents qui ne vont pas devant la scène. Après, il y a des porte-parole, si je puis dire donc c'est plus effectivement dans la façon les choses ont été abordées. Et pourquoi, je dirais aujourd'hui : pourquoi forcer des gens qui ne veulent pas bouger ? Après, vous êtes employeur, je connais le dossier, effectivement, mais c'est plus un mécontentement sur l'approche et pourquoi forcer des gens qui ne veulent pas bouger ? On sait bien que ce n'est jamais facile un changement, ça, c'est certain mais sur André Lassagne, alors je ne veux pas stigmatiser l'école mais c'est quand même une école où il y a une approche à faire avec les enfants, avec la population, qui est un peu différente, quand même, alors pas partout, je veux dire, mais il y a quand même 3 ATSEM qui sont démobilisés sur d'autres écoles. Je trouve que ça fait beaucoup. Qu'est-ce qu'on répond à ces parents, c'est-à-dire c'est acté, c'est fini, on n'en parle plus ; mais c'était plutôt la façon dont on a approché les choses.

M. Sébastien FRANCOIS : Je vais vous répondre, Mme GUINET. Concernant la pétition, la pétition, elle a été mise en ligne. On ne sait pas qui a signé. N'importe qui, même quelqu'un en Australie, peut très bien signer cette pétition.

Mme Sylvie GUINET : Je ne parle pas en ligne mais de celle qui a été signée le vendredi.

M. Sébastien FRANCOIS : Celle-là je ne l'ai pas vue, je tiens à vous le dire.

Mme Sylvie GUINET : Laurence SACCUT écrit qu'il y a une centaine de signatures.

M. Sébastien FRANCOIS : Oui

Mme Sylvie GUINET : Je pense qu'il faut aussi tenir compte des propos des personnes.

M. Sébastien FRANCOIS : Je suis complètement d'accord. Ce que je voulais dire c'est que moi, à ma connaissance, la seule pétition que je connais c'est celle qui a été faite en ligne donc s'il y en a une autre qui existe en papier, elle n'est jamais revenue jusqu'à nous. Je ne la connaissais pas.

Concernant tout le travail qui a été fait, c'était un travail qui existe depuis plusieurs années. On a fait une première réunion de travail en avril 2023 avec les ATSEM où elles nous ont fait part du fait qu'elles ne souhaitaient pas bouger. On a continué à travailler avec elles. Ce qu'on s'est rendu compte, c'est que si nous, on ne mettait pas une date butoir pour le mouvement, à savoir septembre 2024, on n'arriverait jamais au bout de ce travail-là, donc ça a été annoncé aux directeurs d'écoles fin de l'année 2023 et on a travaillé depuis le début de l'année 2024 avec les ATSEM. Il y a eu plusieurs réunions de travail et pendant ces réunions de travail, elles ont compris notre démarche, elles sont vraiment rentrées dans une posture professionnelle tout en souhaitant rester dans leur école.

Néanmoins, on a souhaité les accompagner. Elles ont fixé elles-mêmes les critères de mobilité : l'ancienneté dans l'école, l'âge, l'approche de la retraite, ce genre de choses. C'est pourquoi, aujourd'hui, on a 3 ATSEM sur les 5 de Lassagne qui bougent.

Il y en a une qui nous a fait part de ses vœux, a été volontaire pour bouger et les 2 autres, on a simplement appliqué les critères qu'elles-mêmes ont mis en place. On a 3 écoles maternelles publiques sur la commune, on en a 2 qui ont 5 ATSEM et 1 qui a 3 ATSEM. On ne pouvait pas, quoi qu'il arrive, faire bouger, je dirais de façon homogène, puisqu'on n'a pas les mêmes effectifs. Néanmoins, sur la commune, nous avons 6 ATSEM sur 14 qui bougent et sur ces 6 ATSEM, on en avait 4 qui nous avaient fait part des vœux de mouvement. C'est vrai qu'il y en a 2 qui n'étaient pas motivées pour bouger, sauf que depuis qu'on leur a annoncé ces mouvements, les choses ont bien bougé. Typiquement, on a invité les ATSEM au mouvement dans les derniers conseils d'école de leurs nouvelles écoles, et ça s'est très bien passé.

Typiquement, le conseil d'école Fournion, la nouvelle ATSEM, a été accueillie et ça va vraiment mieux. Oui, c'est un changement qui a pu paraître violent, mais dès le départ, on leur a dit : il faudra bouger. On pense être certain de pourquoi on le fait et que ce sera une bonne chose. Et là, les ATSEM sont plus du tout dans une, on va dire mobilisation contre. Elles ont pris acte et on est vraiment dans une, je tiens à le dire, dans une posture très professionnelle de leur part, tout en nous disant régulièrement qu'elles auraient préféré ne pas bouger.

Néanmoins, c'est accepté et je suis certain qu'à la rentrée, comme l'a dit Monsieur le Maire, ce ne sera plus vraiment un débat puisque la qualité d'accueil des enfants reste la même. On garde une ATSEM par classe donc il est certain qu'il va falloir retravailler un petit peu le binôme enseignant – ATSEM mais ça se fera ; à savoir que chaque année, on a des mouvements, on a des remplacements, on a une ATSEM qui est en arrêt depuis plusieurs mois, puisqu'elle a eu un accident domestique.

On a eu plusieurs ATSEM qui ont été remplacées, remplaçantes sur sa classe. On n'a pas eu de problème. Chaque année, on fait des modifications de nos animateurs périscolaires. Ils tournent d'une école à l'autre, on n'a jamais de problème. Là le gros problème, c'est qu'il n'y avait pas de mouvement depuis très longtemps. Et nous, ça nous permet, puisque là, on est sur une pyramide des âges où on va avoir petit à petit, dans les années qui viennent, des ATSEM qui vont partir à la retraite ; ça nous permet de maintenant de mettre dans la fiche de poste cette mobilité.

Toutes, les nouvelles ATSEM qui arriveront sur la commune sauront qu'elles ne resteront pas plus de 6 ans dans leur école. Donc on instaure cette mobilité maintenant, de fait.

M. Serge BÉRARD : Au-delà de ça, je pense que, Mme GUINET, vous pouvez rencontrer le directeur des services qui a travaillé sur ce sujet-là, avec son équipe, et qui vous donnera tous les arguments qui nous ont convaincu. Ce n'est pas toujours facile. On constate, pour certaines personnes, c'est vrai que ça va être difficile, mais on sait tous ce que le changement est difficile et que, parfois, il est salutaire et j'ai donné rendez-vous l'année prochaine, dans quelques mois, aux enseignantes, pour discuter avec elles de ce qui s'est passé, de ce qu'elles ont vécu et des problèmes que ça pose.

Je pense qu'on a des professionnels dans cette commune. Je leur fais entièrement confiance, ils connaissent les bonnes pratiques et d'ailleurs les pratiques par ces changements, cette mobilité, les bonnes pratiques, vont pouvoir se diffuser là où il y a des bonnes pratiques, pour aller dans d'autres écoles.

La démarche qu'ils ont engagée, elle est responsable, réfléchie, et elle est humaine, c'est-à-dire qu'elle a pris en compte les personnes. Je comprends que, après, les parents qui voient ça d'un peu plus loin, qui ont une sensibilité bien légitime quand on touche aux enfants, elle est légitime. Je crois qu'il faut regarder la finalité de cette démarche qui sera bénéfique pour tout le monde à terme.

Mme Sylvie GUINET : Non mais je ne remets pas du tout en cause effectivement, le personnel qui vous a amené des éléments et vous dites, la dernière chose, c'est qu'on voit ce soulèvement. Le Maire de Lyon est revenu sur une décision.

M. Serge BÉRARD : Il en prend beaucoup qui ne sont pas toujours opportunes. On a pris le temps. Mais franchement, si vous êtes convaincue du fond, puisque vous dites que ça a du sens de le faire, comprenez que nous sommes dans une certaine difficulté et qu'on ne veut blesser personne, qu'on ne veut heurter personne, mais que, avoir une ambition sur la performance d'équipe ça passe à certains moments par des choix et ces choix-là, avec nos équipes, on les assume et donc on refera le bilan de tout ça.

On vous tiendra informés et, je vous assure, parlez-en avec Matthieu DAMBLIN et vous verrez que tout ça a beaucoup de sens. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres remarques ?

Mme Christine MARCILLIERE : Je suis désolée, vu l'heure je vais faire très, très rapidement. C'est une information que je dois porter à votre connaissance, qui concerne le plan de gestion de la ripisylve et des atterrissements du bassin versant du Garon, qui est porté par le SMAGGA. Juste pour rappel des faits : il y a eu une enquête publique en Mairie du 27 novembre au 14 décembre 2023. Le Conseil municipal a donné un avis favorable à ce plan de gestion le 20 décembre 2023. La commissaire enquêtrice, elle, a rendu son rapport et les conclusions cette fois-ci le 12 janvier 2024, et il y a eu, et ce sera le point final, un arrêté préfectoral, le 12 avril 2024, qui a autorisé le SMAGGA à réaliser les travaux prévus. Je m'arrêtera là, il n'y avait vraiment rien d'autre.

M. Serge BÉRARD : C'est factuel mais il fallait le dire. S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je vous souhaite une bonne fin de soirée et à très bientôt.

La séance est levée à 22 h 54

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 19 juin 2024	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	 Le 19/09/2024
Jessica DIONISIO (Secrétaire du Conseil municipal du 19 juin 2024)	 Le 19/09/2024
Mise en ligne le : 23 septembre 2024	